



Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Collines d'Ensérune »

Tome II Objectifs et Actions

SIC : FR 9101439



Sommaire

A. Les objectifs de développement durable du site1

1. <u>Contexte général</u>	1
2. <u>Détail des Objectifs</u>	3
a. Objectifs spécifiques	4
b. Objectifs transversaux.....	5
3. <u>Habitats et espèces concernés et niveau de priorité des objectifs</u>	8

B. Programme des actions9

1. <u>Type d'actions à mettre en œuvre</u>	9
2. <u>Actions relevant de l'animation du Docob</u>	11
3. <u>Autres actions</u>	11
4. <u>Fiches action</u>	12
a. Liste des fiches actions par thématique	13
b. Déclinaison des Objectifs en actions par thématique	15
c. Tableau de synthèse des actions par habitat et espèces d'intérêt communautaire	16
d. Détail des fiches action.....	19
- Maintien et/ou amélioration de l'état de conservation des milieux ouverts par entretien mécanique ou brûlage	21
- Restauration des milieux ouverts au sein des forêts, landes, pelouses.....	23
- Lutte contre les espèces envahissantes.....	25
- Entretien ou restauration de la ripisylve.....	27
- Gestion des mares temporaires	29
- Entretien des talus enherbés, fossés et rigoles de drainage et d'irrigation	31
- Restauration et entretien des haies et alignement d'arbres.....	33
- Conservation du petit patrimoine bâti favorable à la faune	35
- Gestion pastorale favorable aux habitats naturels et aux espèces.....	37
- Gestion sylvicole compatible avec le maintien des Habitats d'IC et Habitats d'espèces d'IC.....	39

- Diminution des apports d'intrants toutes origines confondues en faveur de l'eau et des milieux naturels	41
- Diminution des intrants d'origine agricole en faveur de l'eau et des milieux naturels.....	43
- Implantation et entretien d'un couvert herbacé.....	45
- Etude complémentaire de la fréquentation.....	47
- Comité de gestion de la fréquentation et de suivi des actions	48
- Aménagement des espaces naturels pour la fréquentation du public	49
- Organisation et renforcement des moyens de police de la nature	51
- Gestion du phénomène de cabanisation	52
- Développement d'outils pédagogiques d'éducation à l'environnement.....	53
- Information, sensibilisation des propriétaires, des usagers du site et du grand public	54
- Elaboration d'un plan de communication	55
- Pose de panneaux d'information	57
- Inventaire complémentaire et suivi des Chiroptères.....	59
- Inventaire complémentaire et suivi de l'Avifaune	60
- Inventaire complémentaire et suivi des Insectes	61
- Inventaire complémentaire des espèces envahissantes	62
- Mise à jour de l'observatoire de l'occupation du sol agricole	63
- Suivi de l'évolution des habitats naturels d'intérêt communautaire sur le site	64
- Suivi des stations d'espèces à forte valeur patrimoniale sur le site	66
- Mise en cohérence des politiques publiques relatives à l'aménagement du territoire et de la forêt, à la préservation de la biodiversité, à la protection des risques	67
- Veille sur les nouveaux projets d'aménagement et d'opération s'implantant dans et aux abords du site	68
- Animation, coordination des actions et gestion administrative du Docob	69
- Evaluation et mise à jour du Docob	71
 e. Calendrier global du programme d'actions	 72

A. Les objectifs de développement durable du site

1. Contexte général

Les objectifs de développement durable du site des Collines d'Ensérune s'intègrent dans le cadre réglementaire de la directive « Habitat » pour laquelle le site a été désigné. Ils doivent donc être en accord avec les finalités du texte, à savoir :

*« Le but principal [du réseau Natura 2000] est de favoriser **le maintien de la biodiversité**, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. [II] contribue à l'objectif général de développement durable ; le maintien de cette biodiversité peut, dans certains cas, requérir le **maintien, voire l'encouragement d'activités humaines**. »*
(Préambule de la Directive Habitats)

La définition des objectifs de développement durable du site vise donc à assurer la pérennité ou, le cas échéant, le rétablissement dans un état de **conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces** de la Directive « Habitats ».

A cette fin, les objectifs sont basés sur l'état des lieux et le diagnostic écologique et socioéconomique et plus précisément sur les enjeux écologiques, à savoir :

- Le maintien des parcours substepmiques de graminées et annuelles et l'amélioration de leur état de conservation
- La lutte contre la fermeture des milieux herbacés, habitats clés pour de nombreuses espèces patrimoniales
- La préservation des zones humides (ripisylves, prairies humides, mares, sources pétrifiantes), habitats prioritaires ponctuels
- Le maintien des espèces d'intérêt communautaire

Sur le site, les enjeux socioéconomiques recoupent souvent les enjeux écologiques puisque la préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces passe en grande partie par la préservation des activités humaines. Le maintien des milieux ouverts par l'activité pastorale est un enjeu central pour le site et partagé par beaucoup puisqu'il intéresse à la fois le secteur agricole, la Défense de la Forêt Contre les Incendies et la chasse. De même, la gestion de la

fréquentation du public est bénéfique pour le tourisme, les activités récréatives et nécessaire à la préservation des habitats naturels.

Les objectifs de développement durable du site présentés ci-après sont la synthèse des propositions du groupe de travail qui a eu lieu le 18 mars 2010.

2. Détail des Objectifs

Enjeux écologiques	Objectifs spécifiques
Le maintien des parcours substeppiques de graminées et annuelles et l'amélioration de leur état de conservation	1- Maintenir et restaurer les habitats ouverts d'intérêt communautaire en favorisant les activités pastorales et les pratiques d'entretien de l'espace respectueuses des équilibres écologiques et en améliorant les pratiques de gestion sylvicole
La lutte contre la fermeture des milieux herbacés, habitats clés pour de nombreuses espèces patrimoniales	
La préservation des zones humides (ripisylves, prairies humides, mares, sources pétrifiantes), habitats prioritaires ponctuels	2 - Garantir le maintien des habitats de zones humides d'intérêt communautaire ainsi que leur préservation en impulsant des pratiques respectueuses des équilibres écologiques
Le maintien des espèces d'intérêt communautaire	3 - Préserver les espèces et leurs habitats en encourageant les activités traditionnelles et les pratiques respectueuses des équilibres écologiques

Objectifs transversaux
4 - Préserver la quiétude du site, son caractère naturel et sa qualité paysagère, notamment par la maîtrise et la gestion de la fréquentation
5 - S'assurer de la cohérence entre les politiques publiques relatives à l'aménagement du territoire, le développement des activités et les objectifs poursuivis par le Document d'objectifs
6 - Approfondir les connaissances scientifiques sur le site
7 - Mettre en place le suivi de l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables à forts enjeux
8 - Communiquer, informer et sensibiliser le grand public et les acteurs locaux
9 - Animer la mise en œuvre et le suivi du Document d'objectifs grâce à des moyens humains pérennisés
10- Evaluer les résultats et la mise en œuvre du Docob

a. Objectifs spécifiques

1- Maintenir et restaurer les habitats ouverts d'intérêt communautaire en favorisant les activités pastorales et les pratiques d'entretien de l'espace respectueuses des équilibres écologiques et en améliorant les pratiques de gestion sylvicole

La préservation des milieux ouverts d'intérêt communautaire représente l'enjeu majeur du site des Collines d'Ensérune. Le maintien de leur bon état de conservation passe principalement par le contrôle de la dynamique de la végétation dont la croissance conduit naturellement à la fermeture des milieux par la colonisation des espèces ligneuses.

Les activités présentes sur le site sont l'outil privilégié pour œuvrer dans cette direction. Il est nécessaire d'encourager en premier lieu l'activité pastorale, qui, grâce à l'action du troupeau de brebis, est particulièrement bien adaptée pour assurer l'entretien des zones où le degré d'ouverture est élevé. Les pratiques d'entretien de l'espace menées par d'autres groupes d'acteurs (communes, sapeurs-pompiers, chasseurs, associations, agriculteurs,...), comme le gyrobroyage ou le brûlage dirigé, viennent compléter ou préparer l'action du troupeau.

L'intégration de la dimension écologique dans la gestion de la forêt permet également de mieux prendre en compte la diversité des milieux naturels présents en forêt et de maintenir les milieux ouverts ou de restaurer leur état de conservation. Cette démarche a par ailleurs l'avantage de participer à la prévention des feux de forêt et donc à la défense de la forêt contre les incendies (DFCI).

2- Garantir le maintien des habitats de zones humides d'intérêt communautaire ainsi que leur préservation en impulsant des pratiques respectueuses des équilibres écologiques

A l'échelle européenne, nationale et locale, les zones humides sont en forte régression, or elles possèdent un rôle important autant du point de vue patrimonial (nombreuses espèces végétales et animales) que fonctionnel (réserves d'eau, système d'épuration naturel).

Sur les Collines d'Ensérune, les zones humides sont rares et ponctuelles, leur préservation, au regard des surfaces concernées ne fait pas de ce milieu la priorité du site. Elle est néanmoins nécessaire compte tenu des enjeux que les zones humides présentent à l'échelle nationale et européenne. Le maintien ou le retour à un bon état de conservation est assuré par des

conditions hydrauliques favorables (alternance assec/inondation, limitation des pollutions, des captages, des drainages...).

Cet objectif pourra être atteint en favorisant les pratiques compatibles avec la préservation des zones humides (limitation des intrants agricoles, de l'érosion, sollicitation modérée de la ressource en eau...).

3- Préserver les espèces et leurs habitats en encourageant les activités traditionnelles et les pratiques respectueuses des équilibres écologiques

La plupart des espèces présentes sur le site est inféodée aux milieux plutôt ouverts : leur préservation passe donc principalement par la préservation de ses habitats, maintenus eux-mêmes par les activités agricoles et les pratiques respectueuses de l'environnement. Néanmoins, il est parfois nécessaire de compléter cette gestion par des actions directes plus spécifiques aux espèces.

b. Objectifs transversaux

4- Préserver la quiétude du site, son caractère naturel et sa qualité paysagère, notamment par la maîtrise et la gestion de la fréquentation

Le site Natura 2000 des Collines d'Ensérune est déployé sur un territoire rural qui est resté assez préservé. La proximité avec la frange littorale ainsi que sa topographie vallonnée impliquent néanmoins certaines pressions en termes d'urbanisme et de fréquentation par les véhicules motorisés. Il en résulte une dégradation parfois sévère des milieux naturels concernés.

Il convient donc d'organiser l'occupation de l'espace afin de conserver les atouts du site à savoir la qualité du paysage, la naturalité du site et sa tranquillité. Une fréquentation du public raisonnée et durable permettra d'atteindre cet objectif. Comme elle doit être adaptée à la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site, elle s'entend autoriser uniquement l'exercice des activités récréatives telles que la chasse, la randonnée (pédestre, équestre, vtt, quads...) pratiquées dans le respect des milieux naturels et des espèces inféodées.

5- S'assurer de la cohérence entre les politiques publiques relatives à l'aménagement du territoire, le développement des activités et les objectifs poursuivis par le Document d'objectifs

Afin que les objectifs de conservation du site des Collines d'Ensérune soient intégrés aux politiques publiques mais également pris en compte dans les aménagements publics et privés prévus sur le site, un suivi des projets ainsi qu'une veille environnementale seront mis en place pendant la phase d'animation.

6- Approfondir les connaissances scientifiques sur le site

Un travail d'inventaire important a été réalisé afin d'identifier les habitats naturels présents sur le site des Collines d'Ensérune ainsi que leur état de conservation. Certaines espèces (chauves-souris, oiseaux, flore, insectes...), dont la présence est suspectée ou avérée mais peu connue, demandent des études complémentaires afin d'approfondir les connaissances à leur sujet et les prendre en compte dans la gestion ultérieure.

7- Mettre en place le suivi de l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables à forts enjeux

Le suivi des habitats et des espèces permet d'évaluer l'efficacité des mesures qui seront mises en œuvre tout au long de l'animation du Document d'objectifs.

8- Communiquer, informer et sensibiliser le grand public et les acteurs locaux

Afin que les acteurs du site s'approprient au maximum la gestion site des Collines d'Ensérune, il est nécessaire de communiquer et d'informer le public sur la procédure Natura 2000, ainsi que sur les richesses du site et les services rendus par l'environnement. Plus globalement, cet objectif vise à informer et à sensibiliser le grand public sur les espaces naturels.

9- Animer la mise en œuvre et le suivi du Document d'objectifs grâce à des moyens humains pérennisés

La mise en œuvre des mesures prévues dans le Document d'objectifs induit nécessairement une implication au jour le jour, sur le terrain, de la structure opératrice qui sera chargée de l'animation. Elle devra organiser la concertation, favoriser la conciliation entre les différentes activités présentes sur le site et répondre plus directement aux objectifs de Natura 2000, en incitant les acteurs à signer des contrats Natura 2000.

10- Evaluer les résultats et la mise en œuvre du Document d'objectifs

L'évaluation des résultats et de la mise en œuvre du Document d'objectifs permet d'estimer l'efficacité des actions menées tout au long de l'animation du Document d'objectifs afin de pouvoir les optimiser et éventuellement les adapter au terme de cette première phase.

3. Habitats et espèces concernés et niveau de priorité des objectifs

Objectifs de développement durable	Habitats/Espèces concernés	Niveau de priorité
1- Maintenir et restaurer les habitats ouverts d'intérêt communautaire en favorisant les activités pastorales et les pratiques d'entretien de l'espace respectueuses des équilibres écologiques et en améliorant les pratiques de gestion sylvicole	6220*, 6110*, 6420, 5210 et faune/flore associées	***
2 - Garantir le maintien des habitats de zones humides d'intérêt communautaire ainsi que leur préservation en impulsant des pratiques respectueuses des équilibres écologiques	7220*, 6420, 92A0, 3130, 3140 et faune/flore associées	**
3 - Préserver les espèces et leurs habitats en encourageant les activités traditionnelles et les pratiques respectueuses des équilibres écologiques	Chiroptères, Insectes, Amphibiens, Oiseaux, etc.	**
4 - Préserver la quiétude du site, son caractère naturel et sa qualité paysagère, notamment par la maîtrise et la gestion de la fréquentation	Ensemble des Habitats et des Espèces d'intérêt communautaire	***
5 - S'assurer de la cohérence entre les politiques publiques relatives à l'aménagement du territoire, le développement des activités et les objectifs poursuivis par le Document d'objectifs	Ensemble des Habitats et des Espèces d'intérêt communautaire	*
6 - Approfondir les connaissances scientifiques sur le site	Ensemble des Habitats et des Espèces d'intérêt communautaire	**
7 - Mettre en place le suivi de l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables à forts enjeux	Ensemble des Habitats et des Espèces d'intérêt communautaire	*
8 - Communiquer, informer et sensibiliser le grand public et les acteurs locaux	Ensemble des Habitats et des Espèces d'intérêt communautaire	**
9 - Animer la mise en œuvre et le suivi du Document d'objectifs grâce à des moyens humains pérennisés	Ensemble des Habitats et des Espèces d'intérêt communautaire	***
10- Evaluer les résultats et la mise en œuvre du Docob	Ensemble des Habitats et des Espèces d'intérêt communautaire	**

Niveau de priorité : * modérée, ** élevée, *** très élevée

Les niveaux de priorité sont définis en fonction :

- du statut européen de l'habitat naturel ou de l'espèce « d'intérêt communautaire » ou « prioritaire »,
- de l'état de conservation de l'habitat naturel « d'intérêt communautaire » ou « prioritaire »,
- de la facilité de mise en œuvre des objectifs (disponibilité des technologies, des moyens humains et des moyens financiers).

B. Programme des actions

Après la description du territoire, l'élaboration du diagnostic et la définition de grands objectifs, ce chapitre a vocation à décliner concrètement chaque objectif en actions réalisables sur le terrain.

En préalable, il convient de tenir compte du fait que ce plan d'actions regroupe un ensemble de mesures élaborées en concertation avec l'ensemble des usagers et des collectivités du site. A ce titre, **il regroupe des actions relevant strictement du cadre fixé par Natura 2000** (préservation d'habitats et d'espèces, notamment par le biais de Contrats Natura 2000 et MAEt), **mais aussi des actions relatives au développement local de ce territoire** (ex : programme d'animations nature...).

En conséquence, il faut noter que :

- les actions envisagées pourront être financées en partie par Natura 2000 (MAEt, Contrats Natura 2000 notamment), mais d'autres financements sont également à rechercher, et tout particulièrement pour des actions ne relevant pas directement de Natura 2000
- il en va de même pour les maîtrises d'ouvrages des différentes actions. Si certaines actions seront typiquement portées par la structure animatrice du Docob, d'autres doivent trouver un maître d'ouvrage plus adapté

La supervision et le suivi de la mise en œuvre de toutes les actions du Docob (aussi appelée phase « d'animation » du Docob) sera prise en charge par une collectivité, qui devra être désignée lors du dernier Comité de pilotage de validation du Docob. Par conséquent, il sera fait référence à cette collectivité dans les fiches action sous le vocable de « structure animatrice du Docob ».

1. Type d'actions à mettre en œuvre

Deux types d'actions rémunérées existent dans le cadre strict de Natura 2000 : les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt), destinées aux exploitants agricoles et les Contrats Natura 2000, destinés aux non – agriculteurs.

Mesures Agro – Environnementales territorialisées (MAE ou MAEt)	
Bénéficiaires	Exploitants agricoles
Principe	Un exploitant engage certaines de ses parcelles ou la totalité, et signe un Contrat avec l'État, s'engageant à respecter certaines pratiques ou mettre en œuvre des opérations prévues par un cahier des charges spécifique. Il est rémunéré pour le manque à gagner engendré par ces pratiques.
Durée	5 ans, ce qui signifie que l'exploitant locataire doit bénéficier d'un droit d'exploitation formel sur l'ensemble de cette période
Conditions	Les éléments de cahiers de charges de ces mesures sont précisés dans les fiches action. Une définition plus précise de certains critères sera souvent nécessaire au moment de la préparation des contrats individuels.
Rémunération	Généralement calculée à l'hectare (ou au mètre linéaire), elle dépend du type de MAE engagée.

Contrats Natura 2000	
Bénéficiaires	Non exploitants agricoles
Principe	Un propriétaire ou un bailleur disposant des droits d'exploitation s'engage à réaliser des travaux, un entretien ou toute autre préconisation sur ses parcelles. Il est rémunéré à hauteur du montant engagé.
Durée	5 ans, ce qui signifie qu'un bailleur doit disposer des droits de location et de gestion pour cette durée au minimum
Conditions	Les éléments de cahiers de charges de ces mesures sont précisés dans les fiches action. Une définition plus précise de certains critères sera nécessaire au moment de la préparation des contrats individuels. Les cahiers des charges type seront consultables en Annexe.
Rémunération	La totalité du coût de mise en œuvre du contrat est prise en charge, sur présentation de devis.

Comment se déroule la mise en œuvre d'un Contrat ?

Les personnes intéressées par les Contrats étudient les mesures générales qui leur sont proposées. Ces mesures doivent être précisées en fonction de la situation de chaque exploitation (MAEt) ou de chaque propriété (Contrat Natura 2000). Pour ce faire, un diagnostic préalable doit être réalisé.

Il sera conduit par des organismes spécialisés (Chambre d'agriculture, Structure animatrice par exemple pour le volet agricole, experts naturalistes pour le volet écologique) sous l'égide de la structure animatrice du Docob. Concernant les MAEt, la procédure est la suivante :

- Diagnostic environnemental : localisation précise des habitats à enjeux sur l'exploitation, évaluation des enjeux environnementaux de l'exploitation, évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces. Détermination des mesures les plus appropriées à mettre en place.
- Diagnostic agricole : informations statistiques sur l'exploitation (surface, cheptels etc.), évaluation des pratiques actuelles, présentation des mesures à l'exploitant.

Le croisement de ces deux diagnostics permet d'établir un contrat sur la base de mesures adaptées aux enjeux environnementaux et agricoles de l'exploitation.

Concernant les Contrats Natura 2000, un diagnostic écologique préalable est nécessaire afin de préciser le cahier des charges de la mesure, et notamment d'adapter les préconisations et les actions prévues à l'échelle du territoire Natura 2000 à l'échelle plus précise de la/des parcelles engagées.

Les cahiers des charges des Contrats types seront consultables en Annexe de ce document.

2. Actions relevant de l'animation du Docob

D'autres actions, menées par la structure animatrice, relèvent directement de la mission d'animation liée à Natura 2000. Il s'agit par exemples des actions de communication ou du contact avec les exploitants agricoles.

3. Autres actions

Enfin, d'autres actions, ne relevant pas directement des contrats liés à Natura 2000 ou de l'animation du Docob, ont été déclinées dans la mesure où elles permettent d'atteindre les objectifs de maintien des habitats et espèces, et de concourir au développement local du territoire.

Autres programmes – Hors Natura 2000	
Bénéficiaires	Particuliers, collectivités, associations...
Principe	Programmes ne dépendant pas de financements spécifiques à Natura 2000 mais s'inscrivant dans les objectifs déclinés dans le Docob.
Financements	Union Européenne, Etat, Collectivités locales, Agence de l'Eau etc.

4. Fiches action

Le programme des actions présente l'ensemble des mesures que le document d'objectifs propose de réaliser afin de maintenir et si possible d'améliorer l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces du site. Ces actions sont la synthèse des propositions émises en groupe de travail du 2 décembre 2010.

La signification des préfixes des codes des actions est la suivante :

Préfixe du code Action	Signification
HAB	Interventions ciblées sur des HABitats ou des espèces
ACT	Actions relatives au maintien ou à l'adaptation des ACTIVités humaines
SEN	Actions de SENSibilisation, de formation ou de communication auprès du public
SUI	Actions visant à l'amélioration des connaissances par la conduite de SULvis
ANI	Actions relevant de la mission d'ANImation du DOCOB

a. Liste des fiches actions par thématique

Priorité		Actions	Types d'actions
Gestion des habitats naturels et des espèces			
1	HAB_01	Maintien et/ou amélioration de l'état de conservation des milieux ouverts par l'entretien mécanique ou brûlage	MAEt, Contrat Natura 2000
1	HAB_02	Restauration des milieux ouverts au sein des habitats de forêt, landes, prairies et pelouses	MAEt, Contrat Natura 2000
1	HAB_03	Lutte contre les espèces envahissantes	Contrat Natura 2000
2	HAB_04	Restauration de la ripisylve	MAEt, Contrat Natura 2000
3	HAB_05	Gestion des mares temporaires et des sources à travertins	MAEt, Contrat Natura 2000
3	HAB_06	Entretien des talus enherbés, des fossés et rigoles de drainage et d'irrigation	MAEt
2	HAB_07	Conservation du petit patrimoine bâti favorable à la faune	Contrat Natura 2000
2	HAB_08	Restauration et entretien des haies et alignement d'arbres	MAEt, Contrat Natura 2000
Maintien et adaptations des activités humaines			
1	ACT_01	Gestion pastorale favorable aux habitats naturels et aux espèces	MAEt, Contrat Natura 2000
1	ACT_02	Gestion sylvicole compatible avec le maintien des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire	Animation
2	ACT_03	Diminution des apports d'intrants toutes origines confondues en faveur de l'eau et des habitats naturels	Animation, MAEt
2	ACT_04	Diminution des intrants d'origine agricole en faveur de l'eau et des habitats naturels	MAEt
2	ACT_05	Implantation et maintien d'un couvert herbacé	MAEt
1	ACT_06	Etude complémentaire de la fréquentation	Animation
1	ACT_07	Comité de gestion de la fréquentation	Animation
1	ACT_08	Aménagement des espaces naturels pour la fréquentation du public	Contrat Natura 2000
1	ACT_09	Organiser et renforcer les moyens de police de la nature	Animation
3	ACT_10	Contenir et gérer le phénomène de cabanisation	Animation
Etudes et suivis scientifiques			
2	SUI_01	Inventaire complémentaires et suivi des Chiroptères	Prestation
2	SUI_02	Inventaire complémentaires et suivi de l'avifaune	Prestation
2	SUI_03	Inventaire complémentaire et suivi des invertébrés	Prestation
3	SUI_04	Inventaire des espèces envahissantes (observatoire des espèces envahissantes)	Animation
1	SUI_05	Mise à jour de l'observatoire de l'occupation du sol agricole	Animation
1	SUI_06	Suivi de l'évolution des espèces à forte valeur patrimoniale sur le site	Prestation
2	SUI_07	Suivi de l'évolution des habitats naturels d'intérêt communautaire sur le site	Prestation

Priorité		Actions	Types d'actions
Communication et sensibilisation à l'environnement			
2	SEN_01	Développement d'outils pédagogiques d'éducation à l'environnement	Animation, Prestation
2	SEN_02	Information et sensibilisation des propriétaires, des usagers du site et du grand public	Animation
2	SEN_03	Elaboration d'un plan de communication	Animation
2	SEN_04	Pose de panneaux d'information	Contrat Natura 2000
Animation du Docob			
1	ANI_01	Mise en cohérence des politiques publiques relatives à l'aménagement du territoire et de la forêt, à la préservation de la biodiversité, à la protection des risques	Animation
1	ANI_02	Veille sur les nouveaux projets d'aménagement et d'opération s'implantant dans et aux abords du site	Animation
1	ANI_03	Animation, coordination des actions et gestion administrative du Docob	Animation
1	ANI_04	Evaluation du document d'objectifs	Animation

La priorité de chaque action est définie à partir des enjeux écologiques, de l'état de conservation sur le site et des menaces pesant sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (cf. Tableau de synthèse des actions par habitat et espèces d'intérêt communautaire, p. 16). Pour les actions transversales des thématiques ANI et SEN notamment, la priorité 1 est choisie en fonction des priorités des Objectifs de développement durable (cf. Habitats et espèces concernés et niveau de priorité des objectifs, p. 8).

b. Déclinaison des Objectifs en actions par thématique

Objectif de développement durable	Thématique	Fiches Action
1 - Maintenir et restaurer les habitats ouverts d'intérêt communautaire en favorisant les activités pastorales et les pratiques d'entretien de l'espace respectueuses des équilibres écologiques et en améliorant les pratiques de gestion sylvicole	Maintien et adaptations des activités humaines	ACT_01, ACT_02
	Gestion des habitats naturels et des espèces	HAB_01, HAB_02, HAB_03
2 - Garantir le maintien des habitats de zones humides d'intérêt communautaire ainsi que leur préservation en impulsant des pratiques respectueuses des équilibres écologiques	Maintien et adaptations des activités humaines	ACT_03, ACT_04, ACT_05
	Gestion des habitats naturels et des espèces	HAB_04, HAB_05, HAB_06
3 - Préserver les espèces et leurs habitats en encourageant les activités traditionnelles et les pratiques respectueuses des équilibres écologiques	Gestion des habitats naturels et des espèces	HAB_07, HAB_08
4 - Préserver la quiétude du site, son caractère naturel et sa qualité paysagère	Maintien et adaptations des activités humaines	ACT_06, ACT_07, ACT_08, ACT_09, ACT_10
5 - S'assurer de la cohérence entre les politiques publiques relatives à l'aménagement du territoire, le développement des activités et les objectifs poursuivis par le Document d'objectifs	Animation du Docob	ANI_01, ANI_02
6 - Approfondir les connaissances scientifiques sur le site	Etudes et suivis scientifiques	SUI_01, SUI_02, SUI_03, SUI_04, SUI_05
7 - Mettre en place le suivi de l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables à forts enjeux	Etudes et suivis scientifiques	SUI_06, SUI_07
8 - Communiquer, informer et sensibiliser le grand public et les acteurs locaux	Communication et sensibilisation à l'environnement	SEN_01, SEN_02, SEN_03, SEN_04
9 - Animer la mise en œuvre et le suivi du Document d'objectifs grâce à des moyens humains pérennisés	Animation du Docob	ANI_03
10- Evaluer les résultats et la mise en œuvre du Docob	Animation du Docob	ANI_04

c. Tableau de synthèse des actions par habitat et espèces d'intérêt communautaire

Habitat ou espèce d'intérêt comm.	Enjeux écologiques	Etat de conservation sur le site	Menaces	Faune patrimoniale ou Habitat d'intérêt communautaire associé(e)	Actions concernées	Priorité d'action
Prairie humides méditerranéenne à grandes herbes des <i>Molonio-Holoschoenion</i> (6420)	Hiérarchisation des enjeux : 8 pts Très rare Réservoir de biodiversité, piège de carbone, régulation hydrique	Défavorable	Modification du régime hydrique Fermeture du milieu Destruction directe (remblaiement, urbanisation) Remise en culture	Rollier d'Europe Chiroptères	HAB_01 HAB_02 HAB_03 ACT_01	1
Forêt galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (92A0)	Hiérarchisation des enjeux : 7 pts Habitat répandu Dénitrification, régulation hydrologique, protection des sols, fixation du carbone, maintien de la biodiversité	Défavorable	Coupes, brûlage, incendies Envahissement par des espèces exotiques Modification du régime hydrique	Chiroptères Oiseaux de lisière Faucon hobereau, Milan noir, Rollier d'Europe Cordilue à corps fin	HAB_03 HAB_04 HAB_06 ACT_03 ACT_04 ACT_05 SUI_03	2
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-brachypodietea</i> (*6220)	Hiérarchisation des enjeux : 6 pts En forte régression Foyer de biodiversité	Moyen à défavorable	Fermeture du milieu Plantation de ligneux hauts Destruction directe (urbanisation, mise en culture, engins motorisés) Colonisation par des espèces envahissantes Surpâturage et surpiétinement	Pipit rousseline, Alouette lulu, Bruant ortolan, Pie-grièches méridionale et à tête rousse, Rollier d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc, Busard cendré Lézard ocellé, Psammodrome algire, P. d'Edwards, Seps strié Magicienne dentelée, Cigale tomenteuse	HAB_01 HAB_02 HAB_03 ACT_01 ACT_02	1
Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*7220)	Hiérarchisation des enjeux : 6 pts Localement dans les régions calcaires Source d'eau	Bon et Défavorable	Modification du régime hydrique Envahissement par des espèces invasives Destruction directe (comblement, urbanisation) Modification de la qualité de l'eau	Non connue	HAB_03 HAB_04 HAB_05 HAB_06	2

Habitat ou espèce d'intérêt comm.	Enjeux écologiques	Etat de conservation sur le site	Menaces	Faune patrimoniale ou Habitat d'intérêt communautaire associé(e)	Actions concernées	Priorité d'action
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Isoteo-Nanojuncetea</i> (3130)	Hiérarchisation des enjeux : 5 pts Localisée Dénitrification, régulation hydrologique Maintien de la biodiversité Epanchement des crues	Bon	Mise en culture Risque de fermeture du milieu Destruction par comblement, aménagement, urbanisation Modification du régime hydrique	Non connue	HAB_03 HAB_05 HAB_06 ACT_03 ACT_04 ACT_05	3
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i> (3140)	Hiérarchisation des enjeux : 5 pts Localisée Dénitrification, régulation hydrologique Maintien de la biodiversité	Bon	Dynamique de fermeture par des ligneux, d'atterrisement, ombrage Modification de la qualité de l'eau Modification du régime hydrique Destruction directe (remblaiement, urbanisation)	Crapaud calamite, Pélobate cultripède, Pélodyte ponctué	HAB_03 HAB_05 HAB_06 ACT_03 ACT_04 ACT_05 ACT_06	3
Formations à genévrier sur landes et pelouses (5210)	Hiérarchisation des enjeux : 5 pts Répandu et en expansion Protection des sols contre l'érosion	Bon	Colonisation par des ligneux hauts Incendies, brûlage, gyrobroyage Destruction directe Fréquentation par des engins motorisés	Alouette lulu, Pie-grièche à tête rousse, Pie grièche méridionale, Bruant ortolan, Pipit rousseline	HAB_02 HAB_03	2
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du <i>Alyso-Sedion albi</i> (*6110)	Hiérarchisation des enjeux : 5 pts Répandues Foyer de biodiversité	Bon	Colonisation par des ligneux Destruction directe (urbanisation, dépôt de déchets)	Psammodrome d'Edwards Psammodrome algire	HAB_01 HAB_02 ACT_01	3
Grand Rhinolophe (1304) et autres Chiroptères	Espèce rare et en fort déclin Présence d'une colonie de reproduction de portée régionale	Non connu	Dérangement des colonies Raréfaction de la ressource alimentaire Disparition des paysages semi-ouverts à forte diversité d'habitats Intoxication des individus	6420 92A0 6220*	HAB_01 HAB_02 HAB_04 HAB_08 HAB_07 ACT_01 ACT_02 ACT_03 ACT_04 ACT_05 ACT_06 SUI_01	2

Habitat ou espèce d'intérêt comm.	Enjeux écologiques	Etat de conservation sur le site	Menaces	Faune patrimoniale ou Habitat d'intérêt communautaire associé(e)	Actions concernées	Priorité d'action
Bruant ortolan (A379)	Présent dans la ZNIEFF "Collines sud de Lospignan" Espèce en déclin	Non connu	Fermeture des milieux de pelouses ou garrigues Raréfaction de la ressource alimentaire	6220* 5210	HAB_01 HAB_02 HAB_04 HAB_07 ACT_01 ACT_03 ACT_04 ACT_05 ACT_06 SUI_02	2
Pipit rousseline (A255)	Présent dans la ZNIEFF "Collines sud de Lospignan" Espèce en déclin en Languedoc-Roussillon	Non connu	Fermeture des milieux Déprise viticole Raréfaction de la ressource alimentaire	6220* 5210	HAB_01 HAB_02 HAB_07 ACT_01 ACT_03 ACT_04 ACT_05 ACT_06 SUI_02	2
Rollier d'Europe (A231)	Présent dans la ZNIEFF "Collines sud de Lospignan" En expansion en Languedoc-Roussillon	Non connu	Disparition des surfaces en herbe Disparition des haies, arbres isolés, ripisylve Raréfaction de la ressource alimentaire	6220* 92A0 6420 5210	HAB_01 HAB_02 HAB_04 HAB_07 ACT_01 ACT_03 ACT_04 ACT_05 ACT_06 SUI_02	2

d. Détail des fiches action

Chaque action est proposée sous forme de fiche, structurée selon la fiche action type présentée ci-dessous.

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Titre de l'action	Code de l'action
		Priorité 1, 2 ou 3

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Intitulé de l'objectif de développement durable correspondant	
Justifications	Justifications de l'action prenant en compte les enjeux écologiques et les activités humaines	
Effets attendus	Effets de l'action attendus	
Eléments favorisés	Habitats naturels	Espèces
	Principaux habitats naturels, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire visés par l'action - non exhaustif	

PERIMETRE D'INTERVENTION
Zone d'application de la mesure – non exhaustif

DESCRIPTION DE L'ACTION
Description de l'action avec renvoi au cahier des charges dans le cadre d'une action contractuelle
Dispositif mis en œuvre : Mesure contractuelle et/ou non contractuelle

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE						
2011	2012	2013	2014	2015	2016	

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS								
Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)								
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre
Estimation détaillée et objectif de réalisation chiffré		Principal dispositif mobilisé						
Coût de l'action sur 6 ans								

MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Potentiels porteurs de projet	Potentiels partenaires techniques

CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS		
CONTRAT NATURA 2000	Parcelles éligibles	Parcelles pour lesquelles un contrat peut être signé
	Bénéficiaires	Les contrats Natura 2000 sont destinés aux non agriculteurs
	Financement et versement des aides	Précisions concernant les modalités de versement des aides - non exhaustif, des compléments d'informations seront apportés lors du montage du dossier de contractualisation
	Point(s) de contrôle	Nature des points qui feront l'objet de contrôle de la part du service instructeur et précisions sur les modalités de contrôle - non exhaustif, des compléments d'informations seront apportés lors du montage du dossier de contractualisation
	Estimation des aides	Montant prévisionnel des aides. Ces informations sont données à titre indicatif ; elles pourront être revues en fonction des cadrages nationaux.

	Codification de la mesure	Dans la mesure du possible, mention du code administratif des mesures. Ces informations sont données à titre indicatif ; elles pourront être revues en fonction des cadrages nationaux.
	Cahier des charges spécifique	Mention précisant que les modalités de l'actions seront précisées dans un cahier des charges spécifique
MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEE	Parcelles éligibles	Parcelles pour lesquelles un contrat peut être signé
	Bénéficiaires	Les MAE sont destinées aux agriculteurs
	Financement et versement des aides	Précisions concernant les modalités de versement des aides - non exhaustif, des compléments d'informations seront apportés lors du montage du dossier de contractualisation
	Point(s) de contrôle	Nature des points qui feront l'objet de contrôle de la part du service instructeur et précisions sur les modalités de contrôle - non exhaustif, des compléments d'informations seront apportés lors du montage du dossier de contractualisation
	Estimation des aides	Montant prévisionnel des aides. Ces informations sont données à titre indicatif ; elles pourront être revues en fonction des cadrages nationaux.
	Codification de la mesure	Dans la mesure du possible, mention du code administratif des mesures. Ces informations sont données à titre indicatif ; elles pourront être revues en fonction des cadrages nationaux.
	Cahier des charges spécifique	Mention précisant que les modalités de l'actions seront précisées dans un cahier des charges spécifique

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	Indicateurs permettant de mesurer l'état de réalisation de l'action (moyens mis en œuvre)
Indicateurs d'évaluation	Indicateurs permettant de mesurer l'effet des mesures sur les habitats et/ou les espèces concernés

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Maintien et/ou amélioration de l'état de conservation des milieux ouverts par entretien mécanique ou brûlage	Action HAB_01
		Priorité 1

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Maintenir et restaurer les habitats ouverts d'intérêt communautaire en favorisant les activités pastorales et les pratiques d'entretien de l'espace respectueuses des équilibres écologiques et en améliorant les pratiques de gestion sylvicole	
Justifications	Nécessité de lutter contre la fermeture progressive des milieux remarquables par le développement naturel de végétation ligneuse ou d'espèces végétales indésirables	
Effets attendus	Augmentation et/ou maintien des milieux ouverts Amélioration de l'état de conservation des milieux remarquables Développement des habitats en mosaïque au sein des forêts et des landes	
	Habitats naturels	Espèces
Éléments favorisés	Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypoditea</i> (6220*), Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles des <i>Alyso-Sedion albi</i> (6110), Prairies humides à grandes herbes des <i>Molinio-Holoschoenion</i> (6420)	Chiroptères Avifaune Invertébrés

PERIMETRE D'INTERVENTION
 Ensemble des milieux naturels du site

DESCRIPTION DE L'ACTION
Cette action vise à entretenir des surfaces en herbe faiblement à moyennement embroussaillées en complément des activités pastorales ou sur des surfaces qui ne bénéficient plus de pâturage. Eventuellement, cette action peut être mobilisée sur des milieux préalablement ouverts par la mise en œuvre de l'action HAB_02 où la dynamique des végétaux ligneux est forte. Elle se base principalement sur des travaux de gyrobroyage, de brûlage pastoral, de brûlage dirigé ou de débroussaillage léger. Elle peut être complétée par l'action de gestion pastorale (ACT_01). Deux diagnostics environnemental et pastoral (si dans le cadre d'une MAEt) réalisés au préalable de la contractualisation permettront de préciser les enjeux écologiques et les objectifs à atteindre sur les parcelles concernées, de déterminer les périodes et la nature des interventions et ainsi de compléter le cahier des charges – type. Dispositif mis en œuvre : Mesure contractuelle – MAEt ou Contrat Natura 2000

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS								
Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)								
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre
MAEt Objectif chiffré : 20 ha	17 000	Mesure 214 du PDRH	45	55	0	0	0	0
Contrat Natura 2000 ni ni	75 000	Mesure 223-B du PDRH	50	50	0	0	0	0

Objectif chiffré : 30 ha								
Contrat Natura 2000 forestiers Objectif chiffré : 1 ha	5 000	Mesure 227 du PDRH	45	50	0	0	0	0
Coût de l'action sur 6 ans	97 000							

MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Exploitants agricoles, collectivités, associations, propriétaires et leurs ayant-droits	OEIR SUAMME, CEN, ONF
Type de contrat	Possibilité de signature d'une MAE ou d'un Contrat Natura 2000 (hors surface agricole)	

CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS

CONTRAT NATURA 2000	Parcelles éligibles	Les surfaces éligibles sont les parcelles non agricoles – non forestières ou forestières, incluses dans le périmètre Natura 2000
	Bénéficiaires	Toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire des droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains contractualisés.
	Financement et versement des aides	L'aide, versée sur pièces justificatives est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.
	Point(s) de contrôle	En cas de non-respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas droit à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé.
	Estimation des aides	Aide sur devis estimatif et plafonnée aux dépenses réelles
	Codification de la mesure	A32302P, A32305R F22701
	Cahier des charges spécifique	Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant les engagements du cahier des charges type. Seront notamment précisés les éléments suivants : cartographie de l'action, surfaces engagées, montant de l'aide, calendrier et modalités de mise en œuvre.
MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEE	Parcelles éligibles	Les parcelles éligibles sont les parcelles agricoles, incluses dans le périmètre Natura 2000
	Bénéficiaires	Exploitants agricoles
	Financement et versement des aides	Le versement des aides est effectué selon les modalités figurant dans les formulaires de contrat MAE+
	Point(s) de contrôle	En cas de non-respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas droit à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé
	Estimation des aides	169 euros/ha/an ou 156 euros/ha/an
	Codification de la mesure	LR_COEN_MP2 : SOCLEH_02+HERBE_01+HERBE_09+OUVERT_02 LR_COEN_MD2 : SOCLEH_02+HERBE_01+HERBE_09+ HERBE_10
	Cahier des charges spécifique	Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant les engagements du cahier des charges type. Seront notamment précisés les éléments suivants : cartographie de l'action, surfaces engagées, montant de l'aide, calendrier de mise en œuvre

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	Nombre de contrats signés Rapport surface sous contrat/surface contractualisable
Indicateurs de réalisation	Evolution de la surface des habitats visés sur l'ensemble du site Evolution de l'état de conservation des Habitats d'Intérêt Communautaire visés par le projet à l'échelle du site et à l'échelle des surfaces contractualisés Suivis phytosociologiques si nécessaire Suivi des espèces animales et végétales inféodées si nécessaire

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Restauration des milieux ouverts au sein des forêts, landes, pelouses	Action HAB_02
		Priorité 1

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Maintenir et restaurer les habitats ouverts d'intérêt communautaire en favorisant les activités pastorales et les pratiques d'entretien de l'espace respectueuses des équilibres écologiques et en améliorant les pratiques de gestion sylvicole	
Justifications	Nécessité de restaurer l'ouverture des milieux remarquables soumis à un développement important de la végétation ligneuse	
Effets attendus	Augmentation et/ou maintien des milieux ouverts et des landes Amélioration de l'état de conservation des milieux remarquables Développement des habitats en mosaïque au sein des forêts et des landes	
	Habitats naturels	Espèces
Éléments favorisés	Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypoditea</i> (6220*), Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles des <i>Alyso-Sedion albi</i> (6110), Prairies humides à grandes herbes des <i>Molinio-Holoschoenion</i> (6420), Matorrals à Genévriers (5210)	Chiroptères Avifaune Invertébrés

PERIMETRE D'INTERVENTION
 Habitats de forêt, landes et milieux ouverts embroussaillés (couvert ligneux haut supérieur à 10% et/ou ligneux bas supérieur à 20%)

DESCRIPTION DE L'ACTION
Cette action vise à restaurer l'ouverture de surfaces moyennement à fortement embroussaillées. Elle se basera principalement sur des travaux lourds d'ouverture (débroussaillage, tronçonnage au ras du sol...). Elle peut être complétée par l'action d'entretien (HAB_01) puis par l'action de gestion pastorale (ACT_01). Deux diagnostics environnemental et pastoral (si dans le cadre d'une MAEt) réalisés au préalable de la contractualisation permettront de préciser les enjeux écologiques et les objectifs à atteindre sur les parcelles concernées, de déterminer les périodes et la nature des interventions et ainsi de compléter le cahier des charges – type. Dispositif mis en œuvre : Mesure contractuelle – MAEt ou Contrat Natura 2000

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE						
2011	2012	2013	2014	2015	2016	

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS									
Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)									
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre	
MAEt									
Objectif chiffré : 10 ha	12 000	Mesure 214 du PDRH	45	55	0	0	0	0	
Contrat Natura 2000									
Objectif chiffré : 20 ha	60 000	Mesure 223-B du PDRH	50	50	0	0	0	0	

Coût de l'action sur 6 ans		72 000
MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Exploitants agricoles, collectivités, associations, propriétaires et leurs ayant-droits	OEIR SUAMME, CEN, ONF
Type de contrat	Possibilité de signature d'une MAE ou d'un Contrat Natura 2000 (hors surface agricole)	
CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS		
CONTRAT NATURA 2000	Parcelles éligibles	Les terrains éligibles sont les parcelles non agricoles – non forestières ou forestières, incluses dans le périmètre Natura 2000
	Bénéficiaires	Toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire des droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains contractualisés
	Financement et versement des aides	L'aide, versée sur pièces justificatives est plafonnées aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.
	Point(s) de contrôle	En cas de non-respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas droit à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé
	Estimation des aides	Aide sur devis estimatif et plafonnée aux dépenses réelles
	Codification de la mesure	A32301P
	Cahier des charges spécifique	Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant les engagements du cahier des charges type. Seront notamment précisés les éléments suivants : cartographie de l'action, surfaces engagées, montant de l'aide, calendrier et modalités de mise en œuvre.
MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEE	Parcelles éligibles	Les parcelles éligibles sont les parcelles agricoles, incluses dans le périmètre Natura 2000
	Bénéficiaires	Exploitants agricoles
	Financement et versement des aides	Le versement des aides est effectué selon les modalités figurant dans les formulaires de contrat MAE+
	Point(s) de contrôle	En cas de non-respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas droit à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé
	Estimation des aides	236 euros/ha/an
	Codification de la mesure	LR_COEN_MD1 : HERBE_01+HERBE_09+OUVERT01 LR_COEN_MD2 : SOCLEH_02+HERBE_01+HERBE_09+ HERBE_10
	Cahier des charges spécifique	Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant les engagements du cahier des charges type. Seront notamment précisés les éléments suivants : cartographie de l'action, surfaces engagées, montant de l'aide, calendrier de mise en œuvre
SUIVI ET EVALUATION		
Indicateurs de suivi	Nombre de contrats signés Surfaces traitées Rapport surface sous contrat/surface contractualisable	
Indicateurs de réalisation	Evolution des Habitats d'Intérêt Communautaire visés par le projet Suivi et évaluation des espèces animales et végétales inféodées	

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Lutte contre les espèces envahissantes	Action HAB_03
		Priorité 1

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Maintenir et restaurer les habitats ouverts d'intérêt communautaire en favorisant les activités pastorales et les pratiques d'entretien de l'espace respectueuses des équilibres écologiques et en améliorant les pratiques de gestion sylvicole Garantir le maintien des habitats de zones humides d'intérêt communautaire ainsi que leur préservation en impulsant des pratiques respectueuses des équilibres écologiques	
Justifications	Développement d'espèces envahissantes au sein des Habitats d'Intérêt Communautaire dégradant leur état de conservation	
Effets attendus	Limitation ou éradication des populations d'espèces envahissantes Amélioration de l'état de conservation des Habitats d'Intérêt Communautaire	
	Habitats naturels	Espèces
Éléments favorisés	Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypoditea</i> (6220*), Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles des <i>Alyso-Sedion albi</i> (6110), Prairies humides à grandes herbes des <i>Molinio-Holoschoenion</i> (6420), Sources pétrifiantes avec formation de travertins (7220*), Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (92A0), Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. (3140), Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> (3130)	-

PERIMETRE D'INTERVENTION
Ensemble du site

DESCRIPTION DE L'ACTION
Une fois l'observatoire des espèces envahissantes établi (SUI_04), cette action vise à : - élaborer un programme de lutte contre les espèces envahissantes définissant les secteurs prioritaires et les espèces à cibler - mettre en œuvre les actions au moyen de chantier bénévole ou de contrat Natura 2000 - mettre en œuvre une veille environnementale Un diagnostic environnemental réalisé au préalable de la contractualisation permettra de préciser les enjeux écologiques et les objectifs à atteindre sur les parcelles concernées, de déterminer les périodes et la nature des interventions et ainsi de compléter le cahier des charges – type. Dispositif mis en œuvre : Mesure contractuelle – Contrat Natura 2000 / Mesure non contractuelle – Animation

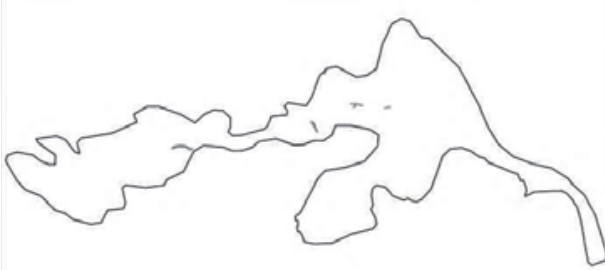
CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE					
2011	2012	2013	2014	2015	2016

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS									
Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)									
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre	
Campagne d'arrachage manuel Objectif chiffré : 2 chantiers (bénévolat ou prestation)	1 000	Mesure 223-A du PDRH	40	40	0	0	20	0	
Contrat Natura 2000 ni ni Objectif chiffré : 2 chantiers	1 000	Mesure 223-B du PDRH	50	50	0	0	0	0	
Contrat Natura 2000 forestiers Objectif chiffré : 5 ha	Sur devis	Mesure 227 du PDRH	45	50	0	0	0	0	
Coût de l'action sur 6 ans	2 000								

MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	collectivités, associations, agriculteurs	CEN, Conservatoire Botanique National, Chambre d'agriculture, ONF
CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS		
CONTRAT NATURA 2000	<i>Parcelles éligibles</i>	Les terrains éligibles sont les parcelles non agricoles – non forestières ou forestières, incluses dans le périmètre Natura 2000
	<i>Bénéficiaires</i>	Toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire des droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains contractualisés
	<i>Financement et versement des aides</i>	L'aide, versée sur pièces justificatives est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujetti ou non à la TVA.
	<i>Point(s) de contrôle</i>	En cas de non-respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas droit à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé
	<i>Estimation des aides</i>	Aide sur devis estimatif et plafonnée aux dépenses réelles
	<i>Codification de la mesure</i>	A32320P et R F22711
SUIVI ET EVALUATION		
Indicateurs de suivi	Nombre de contrats signés, nombre de chantiers hors-contrat Nombre de pieds traités Surfaces traitées Rapport surface sous contrat/surface contractualisable	
Indicateurs de réalisation	Evolution de l'état des Habitats d'Intérêt Communautaire visés par le projet Suivis phytosociologiques	

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Entretien ou restauration de la ripisylve	Action HAB_04
		Priorité 2

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Garantir le maintien des habitats de zones humides d'intérêt communautaire ainsi que leur préservation en impulsant des pratiques respectueuses des équilibres écologiques	
Justifications	Etat de conservation défavorable des ripisylves	
Effets attendus	Maintien des corridors écologiques et de la trame verte et bleue Amélioration de l'état de conservation des milieux remarquables	
	Habitats naturels	Espèces
Eléments favorisés	Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (92A0)	Chiroptères Avifaune

PERIMETRE D'INTERVENTION
 Ensemble des ripisylves

DESCRIPTION DE L'ACTION
Un diagnostic environnemental réalisé au préalable de la contractualisation permettra de préciser les enjeux écologiques et les objectifs à atteindre sur les parcelles concernées, de déterminer les périodes et la nature des interventions et ainsi de compléter le cahier des charges – type.
Dispositif mis en œuvre : Mesure contractuelle – Contrat Natura 2000 ou MAET

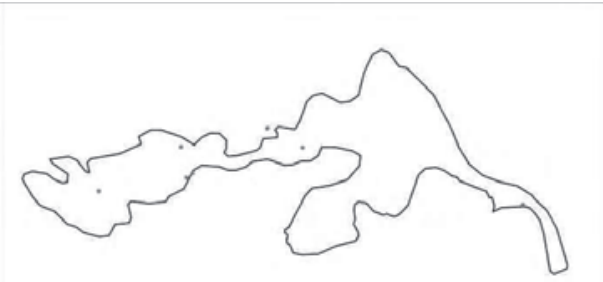
CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE						
2011	2012	2013	2014	2015	2016	

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS									
Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)									
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre	
MAET Objectif chiffré : 0,5 ha	3 500	Mesure 214 du PDRH	45	55	0	0	0	0	
Contrat Natura 2000 forestiers Objectif chiffré : 0,5 ha	5 000	Mesure 227 du PDRH	45	50	0	0	0	0	
Contrat Natura 2000 Objectif chiffré : 1 ha	7 500	Mesure 223-B du PDRH	50	50	0	0	0	0	
Coût de l'action sur 6 ans	16 000								

MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Agriculteurs, Collectivités, associations	CEN, Chambre d'agriculture
CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS		
CONTRAT CONTRATTURA 2000	Parcelles éligibles	Les terrains éligibles sont les parcelles non agricoles – non forestières ou forestières, incluses dans le périmètre Natura 2000
	Bénéficiaires	Toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire des droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains contractualisés
	Financement et versement des aides	L'aide, versée sur pièces justificatives est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujetti ou non à la TVA.
	Point(s) de contrôle	En cas de non-respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas droit à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé
	Estimation des aides	Aide sur devis estimatif et plafonnée aux dépenses réelles
	Codification de la mesure	A32311P et R F22706
MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEE	Parcelles éligibles	Les terrains éligibles sont les parcelles agricoles, incluses dans le périmètre Natura 2000
	Bénéficiaires	Exploitants agricoles
	Financement et versement des aides	Le versement des aides est effectué selon les modalités figurant dans les formulaires de contrat MAE+
	Point(s) de contrôle	En cas de non-respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas droit à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé
	Estimation des aides	1,46 euros/ml
	Codification de la mesure	LR_COEN_R11
	Cahier des charges spécifique	Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant les engagements du cahier des charges type. Seront notamment précisés les éléments suivants : cartographie de l'action, surfaces engagées, montant de l'aide, calendrier et modalités de mise en œuvre.
SUIVI ET EVALUATION		
Indicateurs de suivi	Nombre de contrats signés Surfaces traitées Rapport surface sous contrat/surface contractualisable	
Indicateurs de réalisation	Evolution des surfaces de l'état de conservation des Habitats d'Intérêt Communautaire visés par le projet Suivis phytosociologiques Suivi et évaluation des espèces animales et végétales inféodées	

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Gestion des mares temporaires	Action HAB_05
		Priorité 3

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Garantir le maintien des habitats de zones humides d'intérêt communautaire ainsi que leur préservation en impulsant des pratiques respectueuses des équilibres écologiques	
Justifications	Etat de conservation défavorable des Habitats d'intérêt communautaire des zones humides	
Effets attendus	Amélioration de l'état de conservation des Habitats d'intérêt communautaire visés par le projet	
	Habitats naturels	Espèces
Eléments favorisés	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. (3140), Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> (3130)	-

PERIMETRE D'INTERVENTION
 Mares temporaires (Habitats ponctuels)

DESCRIPTION DE L'ACTION
Cette action vise à entretenir, restaurer ou créer des mares temporaires par le biais de débroussaillage, curage, profilage des berges, végétalisation, etc. Elle peut être complétée par l'action de lutte contre les espèces envahissantes (HAB_03). Un diagnostic environnemental réalisé au préalable de la contractualisation permettra de préciser les enjeux écologiques et les objectifs à atteindre sur les parcelles concernées, de déterminer les périodes et la nature des interventions et ainsi de compléter le cahier des charges – type. Dispositif mis en œuvre : Mesure contractuelle – MAEt ou Contrat Natura 2000

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE					
2011	2012	2013	2014	2015	2016

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS									
Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)									
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre	
MAEt									
Objectif chiffré : 2 mares	1 200	Mesure 223-B du PDRH	45	55	0	0	0	0	
Contrat Natura 2000									
Objectif chiffré : 4 mares	12 000	Mesure 223-B du PDRH	50	50	0	0	0	0	
Coût de l'action sur 6 ans	13 200								

MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Exploitants agricoles, collectivités, associations, propriétaire et leurs ayants-droits	CEN
CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS		
AMESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEE	Parcelles éligibles	Les terrains éligibles sont les parcelles agricoles, incluses dans le périmètre Natura 2000
	Bénéficiaires	Exploitants agricoles
	Financement et versement des aides	Le versement des aides est effectué selon les modalités figurant dans les formulaires de contrat MAE+
	Point(s) de contrôle	En cas de non-respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas droit à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé
	Estimation des aides	96 euros/mare/an
	Codification de la mesure	LR_COEN_LI2 : LINEA_07
	Cahier des charges spécifique	Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant les engagements du cahier des charges type. Seront notamment précisés les éléments suivants : cartographie de l'action, surfaces engagées, montant de l'aide, calendrier et modalités de mise en œuvre.
CONTRAT NATURA 2000	Parcelles éligibles	Les terrains éligibles sont les parcelles non agricoles – non forestières ou forestières, incluses dans le périmètre Natura 2000
	Bénéficiaires	Toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire des droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains contractualisés
	Financement et versement des aides	L'aide, versée sur pièces justificatives est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.
	Point(s) de contrôle	En cas de non-respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas droit à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé
	Estimation des aides	Aide sur devis estimatif plafonnée aux dépenses réelles
	Codification de la mesure	A32309P et R F22702
SUIVI ET EVALUATION		
Indicateurs de suivi	Nombre de contrats signés Surface traitée	
Indicateurs de réalisation	Evolution des habitats d'intérêt communautaire visés par le projet Suivi des espèces animales et végétales inféodées	

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Entretien des talus enherbés, fossés et rigoles de drainage et d'irrigation	Action HAB_06
		Priorité 3

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Garantir le maintien des habitats de zones humides d'intérêt communautaire ainsi que leur préservation en impulsant des pratiques respectueuses des équilibres écologiques	
Justifications	Présence d'habitats d'intérêt communautaire sensibles à une qualité de l'eau détériorée	
Effets attendus	Réduction de l'impact des intrants par l'enherbement des parcelles agricoles Amélioration de l'état de conservation des Habitats d'intérêt communautaire visés par le projet	
	Habitats naturels	Espèces
Eléments favorisés	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (7220*), Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (92A0), Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i> (3140), Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> (3130)	Chiroptères Avifaune Invertébrés

PERIMETRE D'INTERVENTION
 Surfaces agricoles du site

DESCRIPTION DE L'ACTION
Cette action vise à mettre en œuvre les opérations pour entretenir mécaniquement les talus, fossés et rigoles de drainage et d'irrigation par fauche, broyage ou curage. Un diagnostic environnemental réalisé au préalable de la contractualisation permettra de préciser les enjeux écologiques et les objectifs à atteindre sur les parcelles concernées, de déterminer les périodes et la nature des interventions et ainsi de compléter le cahier des charges – type. Dispositif mis en œuvre : Mesure contractuelle – MAET

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE						
2011	2012	2013	2014	2015	2016	

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS									
Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)									
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre	
MAET	9 000	Mesure 214 du PDRH	50	50	0	0	0	0	
Objectif chiffré : 1000 ml									
Coût de l'action sur 6 ans	9 000								

MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Exploitants agricoles	CEN, Chambre d'agriculture
CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS		
MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEE	Parcelles éligibles	Les terrains éligibles sont les parcelles agricoles, incluses dans le périmètre Natura 2000
	Bénéficiaires	Exploitants agricoles
	Financement et versement des aides	Le versement des aides est effectué selon les modalités figurant dans les formulaires de contrat MAEt
	Point(s) de contrôle	En cas de non-respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas droit à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé
	Estimation des aides	LR_COEN_LI3 : 0,10 euros/mètre linéaire/an LR_COEN_LI4 : 2,84 euros/mètre linéaire/an
	Codification de la mesure	LR_COEN_LI3 : LINEA_05 LR_COEN_LI4 : LINEA_06
	Cahier des charges spécifique	Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant les engagements du cahier des charges type. Seront notamment précisés les éléments suivants : cartographie de l'action, surfaces engagées, montant de l'aide, calendrier de mise en œuvre
SUIVI ET EVALUATION		
Indicateurs de suivi	Nombre de contrats signés Linéaire traité	
Indicateurs de réalisation	Evolution des habitats d'intérêt communautaire visés par le projet Suivi des espèces animales et végétales inféodées	

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Restauration et entretien des haies et alignement d'arbres	Action HAB_07
		Priorité 3

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Préserver les espèces et leurs habitats en encourageant les activités traditionnelles et les pratiques respectueuses des équilibres écologiques	
Justifications	Importance du maintien des corridors boisés utiles pour les chiroptères Importance des haies pour la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau et à la lutte contre l'érosion	
Effets attendus	Maintien et/ou augmentation des espèces de Chiroptères	
	Habitats naturels	Espèces
Eléments favorisés	-	Chiroptères Avifaune Invertébrés

PERIMETRE D'INTERVENTION
Haies, alignements d'arbres, bosquets

DESCRIPTION DE L'ACTION
Cette action vise à préserver les haies et les alignements d'arbres, éléments favorables aux Chiroptères (zones de chasse et de déplacements). Elle possède également un intérêt pour la limitation des risques d'érosion et de ruissellement.
Un diagnostic environnemental réalisé au préalable de la contractualisation permettra de préciser les enjeux écologiques et les objectifs à atteindre sur les parcelles concernées, de déterminer les périodes et la nature des interventions et ainsi de compléter le cahier des charges – type.
Dispositif mis en œuvre : Mesure contractuelle – Contrat Natura 2000 ou MAET

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE					
2011	2012	2013	2014	2015	2016

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS									
Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)									
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre	
MAET									
Objectif chiffré : 500 ml	2 250	Mesure 214 du PDRH	45	55	0	0	0	0	
Contrat Natura 2000									
Objectif chiffré : 500 ml	2 250	Mesure 223-B du PDRH	50	50	0	0	0	0	
Coût de l'action sur 6 ans	4 500								

MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Exploitants agricoles, associations, collectivités, propriétaires et leurs ayant-droit	CEN, associations naturalistes, chambre d'agriculture
CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS		
CONTRAT NATURA 2000	Parcelles éligibles	Les terrains éligibles sont les parcelles non agricoles – non forestières ou forestières, incluses dans le périmètre Natura 2000
	Bénéficiaires	Toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire des droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains contractualisés
	Financement et versement des aides	L'aide, versée sur pièces justificatives est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.
	Point(s) de contrôle	En cas de non-respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas droit à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé
	Estimation des aides	Aide sur devis estimatif et plafonnée aux dépenses réelles
	Codification de la mesure	A32306P et R
	Cahier des charges spécifique	Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant les engagements du cahier des charges type. Seront notamment précisés les éléments suivants : cartographie de l'action, surfaces engagées, montant de l'aide, calendrier et modalités de mise en œuvre.
MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEE	Parcelles éligibles	Les terrains éligibles sont les parcelles agricoles, incluses dans le périmètre Natura 2000
	Bénéficiaires	Exploitants agricoles
	Financement et versement des aides	Le versement des aides est effectué selon les modalités figurant dans les formulaires de contrat MAE1
	Point(s) de contrôle	En cas de non-respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas droit à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé
	Estimation des aides	0,19euros/mètre linéaire/an
	Codification de la mesure	LR_COEN_LI2 : CI4 + LINEA_01
	Cahier des charges spécifique	Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant les engagements du cahier des charges type. Seront notamment précisés les éléments suivants : cartographie de l'action, surfaces engagées, montant de l'aide, calendrier de mise en œuvre
SUIVI ET EVALUATION		
Indicateurs de suivi	Nombre de contrats signés Linéaire traité	
Indicateurs de réalisation	Evolution des linéaires au niveau du site Evolution des espèces d'intérêt communautaire visées par le projet	

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Conservation du petit patrimoine bâti favorable à la faune	Action HAB_08
		Priorité 2

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Préserver les espèces et leurs habitats en encourageant les activités traditionnelles et les pratiques respectueuses des équilibres écologiques	
Justifications	Nécessité de conservation des « grangeots » (cabanes de vignes) et autre petit patrimoine bâti, gîtes d'estivage ou de repos des Chiroptères	
Effets attendus	Maintien des populations de Chiroptères présentes	
	Habitats naturels	Espèces
Eléments favorisés	-	Grand Rhinolophe (1304) Rapaces nocturnes

PERIMETRE D'INTERVENTION
Ensemble du site et particulièrement la zone viticole

DESCRIPTION DE L'ACTION
Cette action vise à préserver les gîtes d'estivage ou de repos des Chiroptères que sont les grangeots ou cabanes de vignes. Elle possède également un effet bénéfique pour l'avifaune (Rapaces diurnes et nocturnes). Mise en place d'une étude sur les potentialités des grangeots : état des lieux du patrimoine bâti (description, désignation de ceux qui peuvent être restaurés ou entretenus). Priorisation en fonction du potentiel écologique et paysager. Réhabilitation en collaboration avec des organismes extérieurs (CAUE, Groupe Chiroptères du Languedoc-Roussillon). Un diagnostic environnemental réalisé au préalable de la contractualisation permettra de préciser les enjeux écologiques et les objectifs à atteindre sur les parcelles concernées, de déterminer les périodes et la nature des interventions et ainsi de compléter le cahier des charges – type. Dispositif mis en œuvre : Mesure contractuelle – Contrat Natura 2000

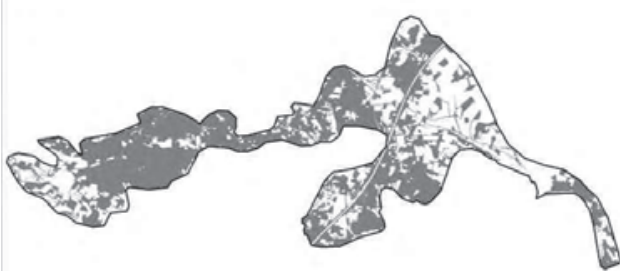
CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
		Etat des lieux	Aménagements		

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS								
Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)								
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre
Etat des lieux du patrimoine Animation du Docob (stage)	2 000	Mesure 223-A du PDRH	40	40	0	0	20	0
Contrat Natura 2000 Objectif : 10 aménagements	5 000	Mesure 223-B du PDRH	50	50	0	0	0	0
Coût de l'action sur 6 ans	7 000							

MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Communes, structure animatrice du Docob, propriétaires	CEN-LR, Groupe Chiroptères du Languedoc-Roussillon, CAUE
CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS		
CONTRAT NATURA 2000	<i>Parcelles éligibles</i>	Les terrains éligibles sont les parcelles non agricoles – non forestières ou forestières, incluses dans le périmètre Natura 2000
	<i>Bénéficiaires</i>	Toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire des droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains contractualisés
	<i>Financement et versement des aides</i>	L'aide, versée sur pièces justificatives est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujetti ou non à la TVA.
	<i>Point(s) de contrôle</i>	En cas de non-respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas droit à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé
	<i>Estimation des aides</i>	Aide sur devis estimatif et plafonnée aux dépenses réelles
	<i>Codification de la mesure</i>	A32323P
SUIVI ET EVALUATION		
Indicateurs de suivi	Engagement des travaux de restauration Présence des espèces visées par le projet	
Indicateurs de réalisation	Rapport d'étude Nombre de grangeots aménagés/réhabilités	

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Gestion pastorale favorable aux habitats naturels et aux espèces	Action ACT_01
		Priorité 1

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Maintenir et restaurer les habitats ouverts d'intérêt communautaire en favorisant les activités pastorales et les pratiques d'entretien de l'espace respectueuses des équilibres écologiques et en améliorant les pratiques de gestion sylvicole	
Justifications	Action concourant au soutien de l'activité pastorale sur le site Action luttant contre la fermeture des milieux remarquables par le développement naturel de végétation ligneuse ou d'espèces végétales indésirables	
Effets attendus	Maintien des milieux ouverts Amélioration de l'état de conservation des milieux ouverts remarquables Développement des milieux ouverts en mosaïque au sein des forêts et des garrigues	
	Habitats naturels	Espèces
Éléments favorisés	Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypoditea</i> (6220*), Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles des <i>Alyso-Sedion albi</i> (6110), Prairies humides à grandes herbes des <i>Molinio-Holoschoenion</i> (6420)	Chiroptères Avifaune Invertébrés

PERIMETRE D'INTERVENTION
 Ensemble des milieux naturels remarquables du site

DESCRIPTION DE L'ACTION
Cette action vise à maintenir ouverts les milieux remarquables en favorisant ou maintenant des pratiques agropastorales (ovins, bovins, équins...) adaptées aux habitats naturels. Elle peut être précédée par les actions HAB_01 et HAB_02 qui sont complémentaires. Deux diagnostics environnemental et pastoral (si dans le cadre d'une MAEt) réalisés au préalable de la contractualisation permettront de préciser les enjeux écologiques et les objectifs à atteindre sur les parcelles concernées, de déterminer les périodes et la nature des interventions et ainsi de compléter le cahier des charges – type. Dispositif mis en œuvre : Mesure contractuelle – MAEt ou Contrat Natura 2000

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE						
2011	2012	2013	2014	2015	2016	

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS								
Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)								
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre
MAEt Objectif chiffré : 100 ha	80 000	Mesure 214 du PDRH	45	55	0	0	0	0
Contrat Natura 2000 Objectif chiffré : 10 ha	20 000	Mesure 223-B du PDRH	50	50	0	0	0	0
Coût de l'action sur 6 ans	100 000							

MODALITES DE L'OPERATION

Acteurs concernés		Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
		Exploitants agricoles, collectivités, associations, propriétaires et leurs ayant-droits	OEIR SUAMME, CEN
CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS			
CONTRAT NATURA 2000	Parcelles éligibles	Les terrains éligibles sont les parcelles non agricoles – non forestières ou forestières, incluses dans le périmètre Natura 2000	
	Bénéficiaires	Toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire des droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains contractualisés	
	Financement et versement des aides	L'aide, versée sur pièces justificatives est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.	
	Point(s) de contrôle	En cas de non-respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas droit à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé	
	Estimation des aides	Aide sur devis estimatif et plafonnée aux dépenses réelles	
	Codification de la mesure	A32303P et R	
	Cahier des charges spécifique	Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant les engagements du cahier des charges type. Seront notamment précisés les éléments suivants : cartographie de l'action, surfaces engagées, montant de l'aide, calendrier et modalités de mise en œuvre.	
MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEE	Parcelles éligibles	Les parcelles éligibles sont les parcelles agricoles, incluses dans le périmètre Natura 2000	
	Bénéficiaires	Exploitants agricoles	
	Financement et versement des aides	Le versement des aides est effectué selon les modalités figurant dans les formulaires de contrat MAE1	
	Point(s) de contrôle	En cas de non-respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas droit à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé	
	Estimation des aides	133 euros/ha/an	
	Codification de la mesure	LR_COEN_MP1 : SOCLEH02+HERBE01 +HERBE09	
	Cahier des charges spécifique	Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant les engagements du cahier des charges type. Seront notamment précisés les éléments suivants : cartographie de l'action, surfaces engagées, montant de l'aide, calendrier de mise en œuvre	
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateurs de suivi		Nombre de contrats signés Surfaces traitées Rapport surface sous contrat/surface contractualisable	
Indicateurs de réalisation		Evolution des Habitats d'Intérêt Communautaire visés par le projet Suivi et évaluation des espèces animales et végétales inféodées	

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Gestion sylvicole compatible avec le maintien des Habitats et Habitats d'espèces d'intérêt communautaire	Action ACT_02
		Priorité 1

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Maintenir et restaurer les habitats ouverts d'intérêt communautaire en favorisant les activités pastorales et les pratiques d'entretien de l'espace respectueuses des équilibres écologiques et en améliorant les pratiques de gestion sylvicole	
Justifications	Colonisation des milieux ouverts par la forêt et les garrigues sur le site au détriment des Habitats d'Intérêt Communautaire Restauration des milieux ouverts	
Effets attendus	Préservation des habitats naturels d'intérêt communautaires Restauration des habitats naturels d'intérêt communautaires	
	Habitats naturels	Espèces
Eléments favorisés	Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypoditea</i> (6220*), Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles des <i>Alyso-Sedion albi</i> (6110), Matorrals à Genévriers (5210)	Chiroptères Avifaune Invertébrés

PERIMETRE D'INTERVENTION
 Forêt, Bois (couvert ligneux haut supérieur à 10% et hauteur des arbres supérieure à 5 m à maturité)

DESCRIPTION DES ACTIONS
Cette action vise à promouvoir une gestion sylvicole compatible avec la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. - Mise en cohérence du Plan d'Aménagement Forestier avec les objectifs Natura 2000 (cf. ANI_01) - Incitation à la rédaction de Plan Simple de Gestion pour les propriétaires privés qui entrent dans cette réglementation Dispositif mis en œuvre : Mesure non contractuelle – Animation du Docob

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE					
2011	2012	2013	2014	2015	2016

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS								
Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)								
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre
Appui technique, concertation Objectif : 6 jours/an	3 000	Mesure 223-A du PDRH	40	40	0	0	20	0
Coût de l'action sur 6 ans								

MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Communes, structure animatrice du Docob	ONF, CEN

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	Nombre de participations aux réunions Nombre de réunions organisées
Indicateurs de réalisation	Rédaction du Plan d'Aménagement Forestier Rédaction de Plans Simples de Gestion

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Diminution des apports d'intrants toutes origines confondues en faveur de l'eau et des milieux naturels	Action ACT_03
		Priorité 2

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Garantir le maintien des habitats de zones humides d'intérêt communautaire ainsi que leur préservation en impulsant des pratiques respectueuses des équilibres écologiques	
Justifications	Présence d'habitats d'intérêt communautaire sensibles à une qualité de l'eau détériorée	
Effets attendus	Limitation de tous les produits phytosanitaires rejetés dans le milieu naturel Maintien et/ou amélioration de l'état de conservation des habitats visés	
	Habitats naturels	Espèces
Éléments favorisés	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (7220*), Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (92A0), Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i> (3140), Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> (3130)	Chiroptères

PERIMETRE D'INTERVENTION
Ensemble du site

DESCRIPTION DE L'ACTION
Cette action vise à réduire l'introduction de produits phytosanitaires par tous les acteurs concernés.
- <u>Collectivités</u> : limiter l'utilisation massive de produits phytotoxiques pour l'entretien des espaces publics en sensibilisant les élus et les services techniques afin de les inciter à mettre en place des pratiques alternatives (ex. plan de désherbage communal) - <u>Exploitants agricoles</u> : réduire l'utilisation de produits phytosanitaires (MAEt, cf. ACT_03) - <u>Grand public</u> : limiter l'utilisation massive de produits phytotoxiques en sensibilisant les populations à leurs impacts et aux moyens alternatifs existants. (cf. SEN_02)
Dispositif mis en œuvre : Mesure contractuelle – MAEt / Mesure non contractuelle – Animation du Docob

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE						
2011	2012	2013	2014	2015	2016	

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS									
Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)									
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre	
Sensibilisation et appui aux Collectivités Objectif chiffré : 15 jours	3 800	Mesure 223-A du PDRH	40	40	0	0	20	0	
Sensibilisation du Grand public Objectif chiffré intégré à SEN_02	1 000	Mesure 223-A du PDRH	40	40	0	0	20	0	
MAEt Objectif chiffré intégré à ACT_03	400 000	Mesure 214 du PDRH	45	55	0	0	0	0	
Coût de l'action sur 6 ans	405 000								

MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Collectivités, exploitants agricoles, particuliers	Chambre d'agriculture, CEN
SUIVI ET EVALUATION		
Indicateurs de suivi	Nombre de réunions publiques organisées Nombre de plan de désherbage signés	
Indicateurs de réalisation	Evolution des Habitats d'intérêt communautaire visés par le projet Suivi et évaluation des espèces animales et végétales inféodées	

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Diminution des intrants d'origine agricole en faveur de l'eau et des milieux naturels	Action ACT_04
		Priorité 2

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Garantir le maintien des habitats de zones humides d'intérêt communautaire ainsi que leur préservation en impulsant des pratiques respectueuses des équilibres écologiques	
Justifications	Présence d'habitats d'intérêt communautaire sensibles à une qualité de l'eau détériorée	
Effets attendus	Limitation des produits phytosanitaires agricoles rejetés dans le milieu naturel Maintien et/ou amélioration de l'état de conservation des habitats visés	
	Habitats naturels	Espèces
Éléments favorisés	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (7220*), Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (92A0), Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i> (3140), Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> (3130)	Chiroptères Avifaune Invertébrés

PERIMETRE D'INTERVENTION
 Surfaces agricoles du site

DESCRIPTION DE L'ACTION
Cette action vise à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires sur les parcelles cultivées (vigne, arboriculture...) par les exploitants agricoles. Elle complète la fiche ACT_03. Un diagnostic environnemental réalisé au préalable de la contractualisation permettra de préciser les enjeux écologiques et les objectifs à atteindre sur les parcelles concernées, et ainsi de compléter le cahier des charges – type. Dispositif mis en œuvre : Mesure contractuelle – MAET

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE						
2011	2012	2013	2014	2015	2016	

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS									
Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)									
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre	
MAET	400 000	Mesure 214 du PDRH	45	55	0	0	0	0	
Objectif chiffré : 520 ha									
Coût de l'action sur 6 ans	400 000								

MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Exploitants agricoles	Chambre d'agriculture, CEN
CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS		
MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEE	Parcelles éligibles	Les terrains éligibles sont les parcelles agricoles, incluses dans le périmètre Natura 2000
	Bénéficiaires	Exploitants agricoles
	Financement et versement des aides	Le versement des aides est effectué selon les modalités figurant dans les formulaires de contrat MAE+
	Point(s) de contrôle	En cas de non-respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas droit à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé
	Estimation des aides	En viticulture : 168 à 350 euros En arboriculture : 130 à 163 euros
	Codification de la mesure	En viticulture : LR_COEN_VI1, LR_COEN_VI2, LR_COEN_VI3 En arboriculture : LR_COEN_AR1, LR_COEN_AR2
	Cahier des charges spécifique	Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant les engagements du cahier des charges type. Seront notamment précisés les éléments suivants : cartographie de l'action, surfaces engagées, montant de l'aide, calendrier et modalités de mise en œuvre.
SUIVI ET EVALUATION		
Indicateurs de suivi	Nombre de contrat signés Surfaces traitées Rapport surface sous contrat/surface contractualisable	
Indicateurs de réalisation	Evolution des Habitats d'intérêt communautaire visés par le projet Suivi et évaluation des espèces animales et végétales inféodées	

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Implantation et entretien d'un couvert herbacé	Action ACT_05
		Priorité 2

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Garantir le maintien des habitats de zones humides d'intérêt communautaire ainsi que leur préservation en impulsant des pratiques respectueuses des équilibres écologiques	
Justifications	Présence d'habitats d'intérêt communautaire sensibles à une qualité de l'eau détériorée Surfaces agricoles pentues soumises au risque d'érosion du sol	
Effets attendus	Réduction de l'impact des intrants par l'enherbement des parcelles agricoles Réduction de l'érosion du sol Création de zones de refuge faune et flore	
	Habitats naturels	Espèces
Éléments favorisés	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (7220*), Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (92A0), Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. (3140), Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> (3130)	Chiroptères Avifaune Invertébrés

PERIMETRE D'INTERVENTION
 Surfaces agricoles du site hors surfaces en herbe

DESCRIPTION DE L'ACTION
Cette action vise à planter un couvert herbacé favorable à la biodiversité : - sur les sols laissés nus après récolte pour les grandes cultures- dans l'inter-rang des vignes ou vergers - en bords de cours d'eau, de fossés, de haies... Un diagnostic environnemental réalisé au préalable de la contractualisation permettra de préciser les enjeux écologiques et les objectifs à atteindre sur les parcelles concernées, de déterminer les périodes et la nature des interventions et ainsi de compléter le cahier des charges – type. Il définira notamment le couvert herbacé le plus adapté. Dispositif mis en œuvre : Mesure contractuelle – MAET

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS								
Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)								
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre
MAET	20 000	Mesure 214 du PDRH			0	0	0	0
Objectif chiffré : 20 ha								
Coût de l'action sur 6 ans	20 000							

MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Exploitants agricoles	Chambre d'agriculture, CEN
CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS		
AMESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEE	Parcelles éligibles	Les terrains éligibles sont les parcelles agricoles, incluses dans le périmètre Natura 2000
	Bénéficiaires	Exploitants agricoles
	Financement et versement des aides	Le versement des aides est effectué selon les modalités figurant dans les formulaires de contrat MAEt
	Point(s) de contrôle	En cas de non-respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas droit à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé
	Estimation des aides	En grandes cultures : 86 ou 158 euros/ha/an En viticulture : 148 ou 450 euros/ha/an En arboriculture : 191 ou 450 euros/ha/an
	Codification de la mesure	LR_COEN_CO1:CI4+COUV01 (grandes culture uniquement) LR_COEN_CO2 : CI2+CI4+COUV03 (arboriculture ou viticulture) LR_COEN_CO3 : CI4+COUV06
	Cahier des charges spécifique	Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant les engagements du présent cahier des charges type. Seront notamment précisés les éléments suivants : cartographie de l'action, surfaces engagées, montant de l'aide, calendrier et modalités de mise en œuvre.
SUIVI ET EVALUATION		
Indicateurs de suivi	Nombre de contrats signés Surface traitée	
Indicateurs d'évaluation	Evolution des habitats d'intérêt communautaire visés par le projet Suivi des espèces animales et végétales inféodées	

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Etude complémentaire de la fréquentation	Action ACT_06
		Priorité 1

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Préserver la quiétude du site, son caractère naturel et sa qualité paysagère	
Justifications	Dégradation des habitats d'intérêt communautaire par une sur-fréquentation Dégradation du paysage par une sur-fréquentation	
Effets attendus	Réflexion concertée sur la fréquentation du site et sur le partage de l'espace	
	Habitats naturels	Espèces
Eléments favorisés	Tous	

PERIMETRE D'INTERVENTION
Ensemble du site

DESCRIPTION DES ACTIONS
Cette action vise à établir un état des lieux de la fréquentation du site Natura 2000 afin d'organiser le partage de l'espace. Elle sera complétée par les actions ACT_07 à ACT_09. - Diagnostic de la fréquentation sur le site (chemins empruntés, usages présents, attentes de la population...), localisation des zones à enjeux en termes de fréquentation et croisement avec les zones à enjeux en termes d'habitats d'intérêt communautaire - Proposition d'un plan de gestion de la fréquentation à l'échelle du site Natura 2000 sur les zones à enjeux - Présentation d'un état zéro de la situation aux élus, acteurs locaux, usagers et propriétaires Dispositif mis en œuvre : Mesure non contractuelle – Animation du Docob

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE					
2011	2012	2013	2014	2015	2016

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS									
<i>Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)</i>									
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre	
Etat des lieux de la fréquentation 6 mois (stagiaire)	1 800	Mesure 223-A du PDRH	40	40	0	0	20	0	
Coût de l'action sur 6 ans	1 800								

MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Communes, structure animatrice du Docob	CEN-LR, ONF, associations naturalistes

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	Nombre de réunions
Indicateurs de réalisation	Compte-rendu des réunions Rapport d'étude

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Comité de gestion de la fréquentation et de suivi des actions	Action ACT_07
		Priorité 1

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Préserver la quiétude du site, son caractère naturel et sa qualité paysagère	
Justifications	Dégradation des habitats d'intérêt communautaire par une sur-fréquentation Dégradation du paysage par une sur-fréquentation	
Effets attendus	Réflexion concertée sur la fréquentation du site et sur le partage de l'espace	
	Habitats naturels	Espèces
Eléments favorisés	Tous	

PERIMETRE D'INTERVENTION
Ensemble du site

DESCRIPTION DES ACTIONS
Cette action vise à organiser le partage de l'espace au sein du site Natura 2000 au moyen d'un comité de gestion de la fréquentation, annuellement réuni. Elle fait suite à l'action ACT_06. De manière concertée, les acteurs locaux : - décideront de la stratégie à adopter concernant la gestion de la fréquentation - décideront des actions à mettre en œuvre - évalueront le succès des actions et apporteront le cas échéant les modifications nécessaires Dispositif mis en œuvre : Mesure non contractuelle – Animation du Docob

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE						
2011	2012	2013	2014	2015	2016	

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS									
<i>Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)</i>									
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre	
Comité de gestion 5 x 4 jours (animation)	5 000	Mesure 223-A du PDRH	40	40	0	0	20	0	
Coût de l'action sur 6 ans		5 000							

MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Comité de gestion, structure animatrice du Docob	CEN-LR, ONF, associations naturalistes

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	Nombre de réunions
Indicateurs de réalisation	Compte-rendu des réunions

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Aménagement des espaces naturels pour la fréquentation du public	Action ACT_08
		Priorité 1

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Préserver la quiétude du site, son caractère naturel et sa qualité paysagère	
Justifications	Dégradation des habitats d'intérêt communautaire par une sur-fréquentation Dégradation du paysage par une sur-fréquentation	
Effets attendus	Aménagement de la fréquentation du site et partage de l'espace	
	Habitats naturels	Espèces
Eléments favorisés	Tous	

PERIMETRE D'INTERVENTION
Secteurs à définir

DESCRIPTION DE L'ACTION
Cette action vise à mettre en œuvre le volet « aménagement » de la stratégie de gestion de la fréquentation décidée en Comité de gestion (ACT_07). Elle permettra la canalisation de la fréquentation sur les voies autorisées et/ou la suppression de l'impact de la fréquentation sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire. Elle s'orientera vers plusieurs points : - Restriction de l'accès aux espaces naturels par des mesures physiques - Mise en défens de certains espaces nécessitant une protection particulière Un diagnostic environnemental réalisé au préalable de la contractualisation permettra de préciser les enjeux écologiques et les objectifs à atteindre sur les parcelles concernées, de déterminer les périodes et la nature des interventions et ainsi de compléter le cahier des charges – type. Dispositif mis en œuvre : Mesure contractuelle – Contrat Natura 2000

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE					
2011	2012	2013	2014	2015	2016

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS									
Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)									
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre	
Contrat Natura 2000 Objectif chiffré : 2 chantiers	30 000	Mesure 223-B du PDRH	50	50	0	0	0	0	
Contrat Natura 2000 Objectif chiffré : 6 barrières	6 000	Mesure 227 du PDRH	45	55	0	0	0	0	
Coût de l'action sur 6 ans	36 000								

MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS		
CONTRAT NATURA 2000	Parcelles éligibles	Les terrains éligibles sont les parcelles non agricoles – non forestières ou forestières, incluses dans le périmètre Natura 2000
	Bénéficiaires	Toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire des droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains contractualisés
	Financement et versement des aides	L'aide, versée sur pièces justificatives est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujetti ou non à la TVA.
	Point(s) de contrôle	En cas de non-respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas droit à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé
	Estimation des aides	<u>F22709</u> : 1 000 euros HT/ barrière posée, 60 euros HT par obstacle constitué au moyen de blocs rocheux, 60 euros /ml HT pour la création de route, 10 euros /ml HT pour la création de piste <u>F22710</u> : 10 000 euros/ hectares mis en défens, 15 euros HT/ml de clôture, 3 000 euros HT/barrière (pose+fourniture) <u>A32324P, A32325P</u> : Aide sur devis estimatif et plafonnée aux dépenses réelles
	Codification de la mesure	A32324P, A32325P F22709, F22710
	Cahier des charges spécifique	Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant les engagements du cahier des charges type. Seront notamment précisés les éléments suivants : cartographie de l'action, surfaces engagées, montant de l'aide, calendrier et modalités de mise en œuvre.
SUIVI ET EVALUATION		
Indicateurs de suivi	Nombre de contrats signés	
Indicateurs de réalisation	Nombre d'aménagement réalisés	

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Organisation et renforcement des moyens de police de la nature	Action ACT_09
		Priorité 1

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Préserver la quiétude du site, son caractère naturel et sa qualité paysagère	
Justifications	Dégradation des habitats d'intérêt communautaire par une sur-fréquentation Dégradation du paysage par une sur-fréquentation	
Effets attendus	Aménagement de la fréquentation du site et partage de l'espace Respect de la réglementation interdisant l'accès des espaces naturels aux véhicules motorisés Limitation des véhicules motorisés sur les chemins traversant les espaces naturels	
	Habitats naturels	Espèces
Eléments favorisés	Tous	Toutes

PERIMETRE D'INTERVENTION
Ensemble du site

DESCRIPTION DES ACTIONS
Cette action vise à faire appliquer la réglementation existante concernant la circulation des engins motorisés en espaces naturels. Elle vient en complément des actions ACT_06 à ACT_08. - Mise en place d'une surveillance régulière du site, avec présence renforcée en période à risque. Création éventuelle des Comités Communaux Feu de Forêt. - Développement d'un groupe de travail mobilisant : Polices municipales, ONCF, Gendarmerie, DDTM, ONEMA SMBVA,. - Organisation d'un calendrier pour la surveillance des terrains sensibles - Harmonisation des arrêtés municipaux liés aux espaces naturels, et permettant l'exercice du pouvoir de police. - Harmonisation de la signalétique liée à ces arrêtés. Dispositif mis en œuvre : Mesure non contractuelle – Animation Natura 2000

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE						
2011	2012	2013	2014	2015	2016	

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS									
Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)									
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre	
Surveillance du site Objectif : 12 demi-journée/an	4 700	Mesure 223-A du PDRH	40	40	0	0	20	0	
Groupe de travail de mobilisation Objectif : 2 jours/an	2 500	Mesure 223-A du PDRH	40	40	0	0	20	0	
Rédaction arrêtés municipaux Objectif : 3 jours	800	Mesure 223-A du PDRH	40	40	0	0	20	0	
Coût de l'action sur 6 ans	8 000								

MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Communes, structure animatrice du Docob	Polices municipales, ONCFS, ONF, DDTM, ONEMA, Gendarmerie...

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	Calendrier des opérations
Indicateurs de réalisation	Nombre d'opérations Compte-rendu des réunions

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Gestion du phénomène de cabanisation	Action ACT_10
		Priorité 3

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Préserver la qualité paysagère, le caractère naturel et la quiétude du site	
Justifications	Développement non maîtrisé de constructions (cabanes) ayant de potentiels effets néfastes sur les Habitats d'Intérêt Communautaire	
Effets attendus	Base d'une gestion concertée du phénomène sur le site	
	Habitats naturels	Espèces
Eléments favorisés	Tous	-

PERIMETRE D'INTERVENTION
Ensemble du site

DESCRIPTION DES ACTIONS
Cette action vise à limiter l'impact paysager et écologique des cabanes sur le site.
- Etat des lieux : inventaire des cabanes, des usages associés (type de résidence, lien avec une activité économique...) et analyse des impacts - Concertation avec les usagers et les services de l'Etat, les communes concernées - Appui à la mise en œuvre des actions décidées
Dispositif mis en œuvre : Mesure non contractuelle – Animation du Docob

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE						
2011	2012	2013	2014	2015	2016	
			Etat des lieux	Concertation	Actions	

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS									
<i>Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)</i>									
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre	
Etat des lieux Objectif : 60 jours (stage)	900	Mesure 223-A du PDRH	40	40	0	0	20	0	
Concertation Objectif : 5 jours	1 300	Mesure 223-A du PDRH	40	40	0	0	20	0	
Appui aux actions Objectif : 2 jours	500	Mesure 223-A du PDRH	40	40	0	0	20	0	
Coût de l'action sur 6 ans		2 700							

MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Communes, structure animatrice du Docob	CAUE, DDTM

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	Compte-rendu de réunions
Indicateurs d'évaluation	Rapport d'étude Compte-rendu de réunions Nombre d'actions réalisées

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Développement d'outils pédagogiques d'éducation à l'environnement	Action SEN_01
		Priorité 2

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Communiquer, informer et sensibiliser le grand public et les acteurs locaux	
Justifications	Dégradation des habitats d'intérêt communautaire Manque de connaissances de la démarche Natura 2000 et du patrimoine écologique du site	
Effets attendus	Préservation des habitats d'intérêt communautaire	
	Habitats naturels	Espèces
Éléments favorisés	Tous	Toutes

PERIMETRE D'INTERVENTION
Ensemble du site

DESCRIPTION DES ACTIONS
Cette action vise à sensibiliser les scolaires aux enjeux Natura 2000, à la gestion des espaces naturels et à la richesse du patrimoine naturel du site.
Il s'agira de poursuivre le programme pédagogique à destination des classes primaires et de l'étendre en développant des partenariats auprès des collèges et lycées.
Dispositif mis en œuvre : Mesure non contractuelle

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE						
2011	2012	2013	2014	2015	2016	

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS									
<i>Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)</i>									
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre	
Programme pédagogique (prestataire)	60 000	Hors cadre Natura 2000	0	0	0	40	20	40	
Coût de l'action sur 6 ans		60 000							

MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Structure animatrice du Docob, associations naturalistes	Associations naturalistes, établissements scolaires, inspections académiques

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	Nombre d'interventions auprès des classes
Indicateurs de réalisation	Bilan des animations réalisées
	Nombre de classes touchées

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Information, sensibilisation des propriétaires, des usagers du site et du grand public	Action SEN_02
		Priorité 2

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Communiquer, informer et sensibiliser le grand public et les acteurs locaux	
Justifications	Dégradation des habitats d'intérêt communautaire Manque de connaissances de la démarche Natura 2000 et du patrimoine écologique	
Effets attendus	Préservation des habitats d'intérêt communautaire	
	Habitats naturels	Espèces
Eléments favorisés	Tous	Toutes

PERIMETRE D'INTERVENTION
Ensemble du site

DESCRIPTION DES ACTIONS
Cette action vise à informer et à sensibiliser tous les usagers du site qu'ils soient propriétaires, usagers occasionnels (touristes) ou plus réguliers (promeneurs, habitants). Elle se basera sur l'organisation ou la participation à : - des manifestations ponctuelles (selon opportunités) - de programmes réguliers d'animation (Fête de la Transhumance, animations estivales...) - des réunions d'information ou des formations auprès des usagers du site (cf. ANI_03) En partenariat avec les associations locales, les thèmes abordés seront : - La richesse du patrimoine naturel et les enjeux du site - La démarche Natura 2000 - Les pratiques œuvrant au maintien du patrimoine naturel Dispositif mis en œuvre : Mesure non contractuelle – Animation Natura 2000

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE						
2011	2012	2013	2014	2015	2016	

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS									
<i>Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)</i>									
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre	
Manifestations ponctuelles	3 000	Hors cadre Natura 2000	0	0	0	40	20	40	
Programme régulier	3 000	Hors cadre Natura 2000	0	0	0	40	20	40	
Coût de l'action sur 6 ans		6 000							

MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Structure animatrice du Docob, associations naturalistes et d'éducation à l'environnement	Associations naturalistes et d'éducation à l'environnement

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	Nombre d'interventions auprès du public
Indicateurs de réalisation	Bilan des animations réalisées

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Elaboration d'un plan de communication	Action SEN_03
		Priorité 2

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Communiquer, informer et sensibiliser le grand public et les acteurs locaux	
Justifications	Dégradation des habitats d'intérêt communautaire Manque de connaissances de la démarche Natura 2000 et du patrimoine écologique	
Effets attendus	Préservation des habitats d'intérêt communautaire	
	Habitats naturels	Espèces
Eléments favorisés	Tous	Toutes

PERIMETRE D'INTERVENTION
Ensemble du site

DESCRIPTION DE L'ACTION
Cette action vise à poursuivre la communication concernant Natura 2000 (philosophie de la démarche, objectifs du site et actions entreprises) en se dotant d'outils de sensibilisation.
- Refonte du site internet pour y intégrer le site Natura 2000 des Collines d'Ensérune puis mises à jour périodiques - Rédaction d'une lettre Natura 2000 annuelle, impression (6000 exemplaires/an) et distribution via les bulletins municipaux - Rédaction d'un guide naturaliste ou d'information et de sensibilisation sur les richesses du patrimoine et/ou la démarche Natura 2000 - Rédaction d'articles de presse (presse locale ou spécialisée) - Elaboration de panneaux d'information
Dispositif mis en œuvre : Mesure non contractuelle – Animation du Docob

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE						
2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Site internet	Guide					

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS									
Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)									
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre	
Site internet - refonte 14 jours (prestation)	5 000	Mesure 223-A du PDRH	40	40	0	0	20	0	
Site internet – mise à jour 2 jours /an	3 000	Mesure 223-A du PDRH	40	40	0	0	20	0	
Lettre Natura 2000 1 jour /an	20 000	Mesure 223-A du PDRH	40	40	0	0	20	0	
Guide Objectif chiffré : 1 publication	6 000	Mesure 223-A du PDRH	40	40	0	0	20	0	
Rédaction d'articles de presse 4 jours /an	5 000	Mesure 223-A du PDRH	40	40	0	0	20	0	
Panneaux d'information 14 jours (prestation)	5 000	Mesure 223-A du PDRH	40	40	0	0	20	0	
Coût de l'action sur 6 ans	44 000								

MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Structure animatrice du Docob	Communes, associations naturalistes
SUIVI ET EVALUATION		
Indicateurs de suivi	Nombre de marchés publics passés Nombre de réunions de travail	
Indicateurs de réalisation	Nombre de lettres distribuées Nombre de guide imprimés Site mis à jour Nombre de visiteurs du site internet	

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Pose de panneaux d'information	Action SEN_04
		Priorité 2

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Préserver la quiétude du site, son caractère naturel et sa qualité paysagère	
Justifications	Dégradation des habitats d'intérêt communautaire par une fréquentation non organisée ou une méconnaissance de la réglementation en vigueur Méconnaissance de la fragilité des habitats d'intérêt communautaire	
Effets attendus	Aménagement de la fréquentation du site et partage de l'espace Préservation des habitats d'intérêt communautaire	
	Habitats naturels	Espèces
Eléments favorisés	Tous	

PERIMETRE D'INTERVENTION
Secteurs à définir

DESCRIPTION DE L'ACTION
Cette action vise à mettre en œuvre le volet « sensibilisation » de la stratégie de gestion de la fréquentation décidée en Comité de gestion (ACT_06). Elle permettra d'améliorer la connaissance de la réglementation en vigueur et de sensibiliser à la fragilité des habitats d'intérêt communautaire, notamment par la mise en place d'équipement informatif sur le terrain. Un diagnostic environnemental réalisé au préalable de la contractualisation permettra de déterminer les périodes et la nature des interventions et ainsi de compléter le cahier des charges – type. Dispositif mis en œuvre : Mesure contractuelle – Contrat Natura 2000

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE					
2011	2012	2013	2014	2015	2016

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS									
Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)									
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre	
Contrat Natura 2000 Objectif chiffré:10 panneaux	5 000	Mesure 223-B du PDRH	50	50	0	0	0	0	
Contrat Natura 2000 Objectif chiffré:12 panneaux	5 000	Mesure 227 du PDRH	45	55	0	0	0	0	
Coût de l'action sur 6 ans	10 000								

MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Communes, structure animatrice du Docob	ONF, CEN-LR, associations locales
CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS		
CONTRAT NATURA 2000	Parcelles éligibles	Les terrains éligibles sont les parcelles non agricoles – non forestières ou forestières, incluses dans le périmètre Natura 2000
	Bénéficiaires	Toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire des droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains contractualisés
	Financement et versement des aides	L'aide, versée sur pièces justificatives est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.
	Point(s) de contrôle	En cas de non-respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas droit à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé
	Estimation des aides	A32326P : Aide sur devis estimatif et plafonnée aux dépenses réelles F22714 : 300 euros (panneau réglementaire), 3 000 euros (panneau pédagogique) et plafonnée à 5 000 euros
	Codification de la mesure	A32326P F22714
	Cahier des charges spécifique	Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant les engagements du cahier des charges type. Seront notamment précisés les éléments suivants : cartographie de l'action, surfaces engagées, montant de l'aide, calendrier et modalités de mise en œuvre.
SUIVI ET EVALUATION		
Indicateurs de suivi	Plan de localisation des aménagements Nombre de panneaux posés	
Indicateurs de réalisation	Nombre de panneaux posés	

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Inventaire complémentaire et suivi des Chiroptères	Action SUI_01
		Priorité 2

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Approfondir les connaissances scientifiques sur le site	
Justifications	Connaissance incomplète des populations de Chiroptères sur le site	
Effets attendus	Inscription des espèces d'intérêt communautaire dans le Formulaire Standard de Données (FSD) s'il y a lieu Prise en compte des Chiroptères dans la gestion du site Natura 2000	
	Habitats naturels	Espèces
Eléments favorisés	-	Chiroptères

PERIMETRE D'INTERVENTION
Ensemble du site

DESCRIPTION DES ACTIONS
Cette action vise à l'enrichissement de la base de données « Chiroptère » et la mise en œuvre d'un suivi opérationnel et fiable des différentes espèces.
Il consistera en plusieurs phases : - Inventaire des secteurs au détecteur d'ultra-sons - Capture au filet - Inventaire et suivi des colonies de chiroptères dans le bâti
Dispositif mis en œuvre : Mesure non contractuelle – Animation du Docob

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
inventaire				suivi	

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS									
<i>Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)</i>									
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre	
Recueil des données 10 jours (prestataire)	6 000	Mesure 323-A PDRH	40	40	0	0	20	0	
Suivi des populations 10 jours (prestataire)	4 000	Mesure 323-A PDRH	40	40	0	0	20	0	
Coût de l'action sur 6 ans (euros)		10 000							

MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Structure animatrice du Docob	Groupe Chiroptères du Languedoc-Roussillon, Associations naturalistes, CEN

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	Cartographie Espèces contactées
Indicateurs de réalisation	Nombre de prospections de terrain

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Inventaire complémentaire et suivi de l'Avifaune	Action SUI_02
		Priorité 2

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Approfondir les connaissances scientifiques sur le site	
Justifications	Connaissance incomplète des populations d'oiseaux sur le site	
Effets attendus	Inscription des espèces d'intérêt communautaire dans le Formulaire Standard de Données (FSD) s'il y a lieu Prise en compte des oiseaux dans la gestion du site Natura 2000	
	Habitats naturels	Espèces
Eléments favorisés	-	Oiseaux

PERIMETRE D'INTERVENTION
Ensemble du site

DESCRIPTION DES ACTIONS
Cette action vise à la création d'une base de données « Oiseaux » et la mise en œuvre d'un suivi opérationnel et fiable des différentes espèces.
Il consistera en plusieurs phases : - Synthèse des données existantes - Prospection de terrain (points d'écoute et observation)
Dispositif mis en œuvre : Mesure non contractuelle – Animation du Docob

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE						
2011	2012	2013	2014	2015	2016	
	inventaire				suivi	

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS									
<i>Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)</i>									
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre	
Recueil des données 10 jours (prestataire)	4 000	Mesure 323-A PDRH	40	40	0	0	20	0	
Suivi des populations 10 jours (prestataire)	4 000	Mesure 323-A PDRH	40	40	0	0	20	0	
Coût de l'action sur 6 ans (euros)		8 000							

MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Structure animatrice du Docob	Associations naturalistes, CEN-LR

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	Cartographie Espèces contactées
Indicateurs de réalisation	Nombre de prospections de terrain

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Inventaire complémentaire et suivi des Insectes	Action SUI_03
		Priorité 2

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Approfondir les connaissances scientifiques sur le site	
Justifications	Connaissance incomplète des populations d'Insectes sur le site	
Effets attendus	Inscription des espèces d'intérêt communautaire dans le Formulaire Standard de Données (FSD) s'il y a lieu Prise en compte des Insectes dans la gestion du site Natura 2000	
	Habitats naturels	Espèces
Eléments favorisés	-	Insectes

PERIMETRE D'INTERVENTION
Ensemble du site

DESCRIPTION DES ACTIONS
Cette action vise à créer une base de données « Insectes » (Lépidoptères, Orthoptères) en prévision d'une mise en œuvre d'un suivi opérationnel et fiable des différentes espèces dès 2017.
Il consistera en plusieurs phases : - Synthèses des données existantes - Prospection de terrain (prospection à vue, piégeage...)
Dispositif mis en œuvre : Mesure non contractuelle – Animation du Docob

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE						
2011	2012	2013	2014	2015	2016	
		inventaire				

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS									
<i>Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)</i>									
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre	
Recueil des données 10 jours (prestataire)	4 000	Mesure 323-A PDRH	40	40	0	0	20	0	
Coût de l'action sur 6 ans (euros)	4 000								

MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Structure animatrice du Docob	Associations naturalistes, CEN-LR

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	Cartographie Espèces contactées
Indicateurs de réalisation	Nombre de prospections de terrain

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Inventaire complémentaire des espèces envahissantes	Action SUI_04
		Priorité 2

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Approfondir les connaissances scientifiques sur le site	
Justifications	Bon état de conservation des Habitats d’Intérêt Communautaire compromis par la présence d’espèces envahissantes	
Effets attendus	Accroissement des connaissances sur les espèces envahissantes	
	Habitats naturels	Espèces
Eléments favorisés	Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypoditea</i> (6220*), Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles des <i>Alysso-Sedion albi</i> (6110), Prairies humides à grandes herbes des <i>Molinio-Holoschoenion</i> (6420), Sources pétrifiantes avec formation de travertins (7220*), Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (92A0), Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i> (3140), Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> (3130)	-

PERIMETRE D'INTERVENTION
Ensemble du site

DESCRIPTION DES ACTIONS
Cette action vise à la création d'un observatoire des espèces envahissantes sous forme d'un inventaire et d'une cartographie des espèces présentes. Cette première phase correspond à la définition de l'état zéro pour le site. Elle sera complétée d'un suivi tous les cinq ans, soit à partir de 2017 ou plus fréquemment si le contexte le nécessite.
Dispositif mis en œuvre : Mesure non contractuelle – Animation du Docob

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
	inventaire				

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS									
Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)									
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre	
Observatoire des espèces envahissantes	2 400	Mesure 323-B PDRH	40	40	0	0	20	0	
Coût de l'action sur 6 ans (euros)		2 400							

MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Structure animatrice du Docob	CEN-LR, CBN, associations naturalistes

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	Cartographie Espèces inventoriées
Indicateurs de réalisation	Carte des espèces envahissantes sur le site

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Mise à jour de l'observatoire de l'occupation du sol agricole	Action SUI_05
		Priorité 2

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Approfondir les connaissances scientifiques sur le site Préserver la qualité paysagère, le caractère naturel et la quiétude du site	
Justifications	Importance de l'activité viticole sur le site Activité viticole en restructuration	
Effets attendus	Acquisition de connaissances sur l'évolution de l'occupation du sol	
	Habitats naturels	Espèces
Eléments favorisés	Sources pétifiantes avec formation de travertins (7220*), Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. (3140)	Chiroptères

PERIMETRE D'INTERVENTION
 Surfaces agricoles du site

DESCRIPTION DES ACTIONS
Cette action vise à mettre à jour l'observatoire agricole établi en 2010 et basé sur la cartographie des surfaces agricoles (viticulture, oléiculture, friches, grandes cultures). Elle sera complétée par la définition de pistes de gestion alternatives des terres exploitées. Dispositif mis en œuvre : Mesure non contractuelle – Animation du Docob

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS								
Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)								
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre
Recueil des données 60 jours x 2 (stagiaire)	1 800	Mesure 223-A du PDRH	40	40	0	0	20	0
Coût de l'action sur 6 ans	1 800							

MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Structure animatrice du Docob	Chambre d'agriculture

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	Cartographie
Indicateurs de réalisation	Mise à jour de la base de données

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Suivi de l'évolution des habitats naturels d'intérêt communautaire sur le site	Action SUI_06
		Priorité 1

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Mettre en place le suivi de l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables à forts enjeux	
Justifications	Connaissance des tendances d'évolution des Habitats d'Intérêt Communautaire	
Effets attendus	Estimation de l'impact des actions Eventuels réajustements des actions à mettre en œuvre	
	Habitats naturels	Espèces
Eléments favorisés	Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypoditea</i> (6220*), Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles des <i>Alyso-Sedion albi</i> (6110), Prairies humides à grandes herbes des <i>Molinio-Holoschoenion</i> (6420), Sources pétrifiantes avec formation de travertins (7220*), Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (92A0), Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. (3140), Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> (3130)	-

PERIMETRE D'INTERVENTION
 Ensemble des milieux naturels du site

DESCRIPTION DES ACTIONS
Cette action vis à mettre en œuvre une ou plusieurs méthodes de suivis permettant d'évaluer l'évolution des habitats naturels en termes de surface (quantitatif) et en termes d'état de conservation (qualitatif). - Actualisation de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire à intervalles réguliers mais suffisamment éloignés dans le temps (tous les 5 ans à 10 ans) afin de suivre l'évolution surfacique des habitats sur le site. - Evaluation régulière de l'état de conservation des habitats naturels. Elle peut être réalisée de manière exhaustive sur l'ensemble des polygones d'habitat d'intérêt communautaire ou de manière échantillonnée (modalités à réfléchir). Elle peut être combinée avec l'actualisation de la cartographie des habitats. - Installation de placettes permanentes de suivi phytosociologique concernant les habitats ponctuels ou de faible surface. Le nombre de placettes à installer est fonction de la surface de l'habitat. Les relevés de suivi seront réalisés annuellement ou bisannuellement.
Dispositif mis en œuvre : Mesure non contractuelle – Animation du Docob

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
Suivi placettes		Cartographie Suivi état de cons. Suivi placettes		Suivi placettes	

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS*Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)*

Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre
Cartographie 4 jours (prestataire)	1 600	Mesure 323-B PDRH	40	40	0	0	20	0
Suivi Etat de conservation 8 jours (prestataire)	3 200	Mesure 323-B PDRH	40	40	0	0	20	0
Suivis phytosociologiques 3 jours (prestataire)	1 200	Mesure 323-B PDRH	40	40	0	0	20	0
Coût de l'action sur 6 ans (euros)		6 000						

MODALITES DE L'OPERATION

Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Structure animatrice du Docob	CEN-LR, CBNMP

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	Cartographie Espèces inventoriées
Indicateurs de réalisation	Nombre de prospections de terrain Relevés floristiques

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Suivi des stations d'espèces à forte valeur patrimoniale sur le site	Action SUI_07
		Priorité 1

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Mettre en place le suivi de l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables à forts enjeux	
Justifications	Connaissance des tendances d'évolution des espèces patrimoniales	
Effets attendus	Estimation de l'impact des actions Eventuels réajustements des actions à mettre en œuvre	
	Habitats naturels	Espèces
Eléments favorisés	-	Astragale de Narbonne, Gagée de Granatelli, Ophrys miroir, Astragale hérissé, Buplèvre glauque

PERIMETRE D'INTERVENTION
 Ensemble des milieux naturels du site

DESCRIPTION DES ACTIONS
Cette action vis à mettre en œuvre le suivi de plusieurs espèces végétales protégées au niveau national ou régional. - Recherche d'éventuelles nouvelles stations et cartographie - Comptage des pieds et localisation précise des stations identifiées Dispositif mis en œuvre : Mesure non contractuelle

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE						
2011	2012	2013	2014	2015	2016	
		Stations éventuelles		Comptage pieds		

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS								
Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)								
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre
Recherche de nouvelles stations 2 jours (prestataire)	800	Hors cadre Natura 2000	0	0	0	0	100	0
Comptage des pieds 4 jours (prestataire)	1 600	Hors cadre Natura 2000	0	0	0	0	100	0
Coût de l'action sur 6 ans (euros)	2 400							

MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Structure animatrice du Docob	CEN-LR, CBNMP

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	Suivi des populations Cartographie
Indicateurs de réalisation	Nombre de prospections de terrain Cartographie

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Mise en cohérence des politiques publiques relatives à l'aménagement du territoire et de la forêt, à la préservation de la biodiversité, à la protection des risques	Action ANI_01
		Priorité 1

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	S'assurer de la cohérence entre les politiques publiques relatives à l'aménagement du territoire, le développement des activités et les objectifs poursuivis par le Document d'objectifs	
Justifications	Habitats et espèces d'intérêt communautaire du site potentiellement menacés par des projets d'aménagement Prise en compte faible à moyenne des objectifs du Docob dans les politiques publiques	
Effets attendus	Intégration des objectifs du Docob dans les politiques publiques Respect de la cohérence Objectifs du Docob/Documents d'aménagement	
	Habitats naturels	Espèces
Eléments favorisés	Tous	Toutes

PERIMETRE D'INTERVENTION
Ensemble du site

DESCRIPTION DES ACTIONS
Cette action vise à faire respecter la législation concernant la mise en cohérence des divers documents d'aménagement avec les objectifs du site et à prendre en compte plus globalement ceux-ci dans l'ensemble des politiques publiques présentes sur le site. Une attention particulière sera portée à la mise en cohérence du Plan d'Aménagement forestier. - Promotion du Docob auprès des collectivités en charge de l'élaboration des documents d'aménagement - Participation active aux démarches de territoire (PLU, SCoT, Plan d'Aménagement Forestier...) Dispositif mis en œuvre : Mesure non contractuelle – Animation du Docob

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE						
2011	2012	2013	2014	2015	2016	

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS									
<i>Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)</i>									
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre	
Information, appui technique Objectif : 4 jours/an	6 000	Mesure 223-A du PDRH	40	40	0	0	20	0	
Coût de l'action sur 6 ans	6 000								

MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Communes, EPCI	Structure animatrice du Docob

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	Nombre de participation aux réunions
Indicateurs de réalisation	Nombre de participation aux réunions
	Nombre de documents d'aménagement mis à jour

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Veille sur les nouveaux projets d'aménagement et d'opération s'implantant dans et aux abords du site	Action ANI_02
		Priorité 1

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	S'assurer de la cohérence entre les politiques publiques relatives à l'aménagement du territoire, le développement des activités et les objectifs poursuivis par le Document d'objectifs	
Justifications	Habitats et espèces d'intérêt communautaire du site potentiellement menacés par des projets d'aménagement ou des manifestations sportives et culturelles	
Effets attendus	Bonne prise en compte du régime d'évaluation d'incidences défini par l'article L.414-4 du Code de l'Environnement	
	Habitats naturels	Espèces
Eléments favorisés	Tous	Toutes

PERIMETRE D'INTERVENTION
Ensemble du site

DESCRIPTION DES ACTIONS
Cette action vise à apporter un appui technique aux porteurs de projets concernés par le régime d'évaluation d'incidences de Natura 2000. Pour connaître le détail de ce régime se reporter à l'article L.414-4 du Code de l'Environnement. Elle est complémentaire avec l'action SEN_04. - Veille relative aux projets de travaux et d'aménagement et manifestations sportives et culturelles - Communication de données naturalistes - Information sur les dispositions du régime (cf. Action SEN_04) Dispositif mis en œuvre : Mesure non contractuelle – Animation du Docob

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE						
2011	2012	2013	2014	2015	2016	

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS									
<i>Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)</i>									
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre	
Appui technique Objectif : 10 jours/an	15 000	Mesure 223-A du PDRH	40	40	0	0	20	0	
Coût de l'action sur 6 ans	15 000								

MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Structure animatrice du Docob	Services de l'Etat concernés (DDTM, DREAL, préfecture)

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	Nombre de porteurs de projets contactés Nombre de contacts par les porteurs de projets
Indicateurs de réalisation	Nombre de cartes communiquées Nombre de réunions organisées

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Animation, coordination des actions et gestion administrative du Docob	Action ANI_03
		Priorité 1

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Animer la mise en œuvre et le suivi du Document d'objectifs grâce à des moyens humains pérennisés	
Justifications	Modalités d'animation, de mise en œuvre et de suivi du Docob définies par le Code de l'Environnement (L.414-1 et suivants, R.414-8 à 23)	
Effets attendus	Atteinte des Objectifs de développement durable du site	
	Habitats naturels	Espèces
Éléments favorisés	Tous	Toutes

PERIMETRE D'INTERVENTION
Ensemble du site

DESCRIPTION DES ACTIONS
Cette action vise à permettre à la structure animatrice du Docob de mener à bien ses missions afin de faire vivre le Docob. - Mise en place des contrats et de la Charte Natura 2000 (adhésion des signataires potentiels à la démarche Natura 2000, animation foncière, contact avec les partenaires techniques et financiers, assistance technique au montage et au suivi des dossiers) - Coordination des actions du Document d'objectifs et suivi de leur mise en œuvre (actions hors contrats et Charte Natura 2000) - Recherche de partenaires financiers pour la mise en œuvre des actions, montage et suivi de dossiers de demande de subvention - Organisation et animation de la concertation (réunions annuelles du comité de pilotage et des comités de gestion ACT_06) - Planification des actions à mener en année n+1 et leur plan de financement - Rédaction d'un rapport annuel d'activités - Mise à jour de l'outil SUDOCO - Echanges et formation Dispositif mis en œuvre : Mesure non contractuelle – Animation du Docob

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE						
2011	2012	2013	2014	2015	2016	

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS								
<i>Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)</i>								
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre
Mise en œuvre des processus de contractualisation Objectif : 20 jours/an	30 000	Mesure 223-A du PDRH	40	40	0	0	20	0
Mise en œuvre des actions d'information, de communication, sensibilisation Objectif : 10 jours/an	15 000	Mesure 223-A du PDRH	40	40	0	0	20	0
Mise en œuvre des autres actions Objectif : 40 jours/an	60 000	Mesure 223-A du PDRH	40	40	0	0	20	0
Suivi de la mise en œuvre du Docob Objectif : 10 jours/an	15 000	Mesure 223-A du PDRH	40	40	0	0	20	0
Concertation Objectif : 8 jours/an	12 000	Mesure 223-A du PDRH	40	40	0	0	20	0
Coût de l'action sur 6 ans		132 000						

MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Structure animatrice du Docob	Services de l'Etat concernés (DDTM, DREAL, préfecture)

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	Présentation au Comité de pilotage annuel
Indicateurs de réalisation	Bilan de fin d'année Evaluation finale

Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » SIC FR9101439	Evaluation et mise à jour du Docob	Action ANI_04
		Priorité 1

OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Evaluer les résultats et la mise en œuvre du Docob	
Justifications	Modalités d'animation, de mise en œuvre et de suivi du Docob définies par le Code de l'Environnement (L.414-1 et suivants, R.414-8 à 23)	
Effets attendus	Atteinte des Objectifs de développement durable du site	
	Habitats naturels	Espèces
Éléments favorisés	Tous	Toutes

PERIMETRE D'INTERVENTION
Ensemble du site

DESCRIPTION DES ACTIONS
Cette action vise à évaluer la mise en œuvre du Document d'objectifs par l'analyse de l'ensemble des indicateurs de suivi et de réalisation.
Il s'agira également de mettre à jour l'état des lieux, de réviser les objectifs de conservation s'il y a lieu et de définir un nouveau programme d'actions 2017-2022, en concertation avec le Comité de Pilotage.
Dispositif mis en œuvre : Mesure non contractuelle – Animation du Docob

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE						
2011	2012	2013	2014	2015	2016	

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS									
<i>Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)</i>									
Réalisations	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Région	Dpt34	EPCI	Autre	
Analyse et mises à jour Objectif : 30 jours	7 500	Mesure 223-A du PDRH	40	40	0	0	20	0	
Coût de l'action sur 6 ans	7 500								

MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires
	Structure animatrice du Docob	Services de l'Etat concernés (DDTM, DREAL), Copil, acteurs locaux, experts naturalistes

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	Analyse des indicateurs des fiches actions
Indicateurs de réalisation	Mise à jour du Docob

e. Calendrier global du programme d'actions

ACTIONS CONTRACTUELLES OU TRAVAUX		2011	2012	2013	2014	2015	2016
HAB_01	Maintien et/ou amélioration de l'état de conservation des milieux ouverts par entretien mécanique ou brûlage						
HAB_02	Restauration des milieux ouverts au sein des forêts, landes, pelouses						
HAB_03	Lutte contre les espèces envahissantes						
HAB_04	Entretien et restauration de la ripisylve						
HAB_05	Gestion des mares temporaires						
HAB_06	Entretien des talus enherbés, fossés et rigoles d'irrigation et de drainage						
HAB_07	Restauration et entretien des haies et alignements d'arbres						
HAB_08	Conservation du petit patrimoine bâti favorable aux Chiroptères			Stage			
ACT_01	Gestion pastorale favorable aux habitats naturels et aux espèces						
ACT_03	Diminution des apports d'intrants toutes origines confondues en faveur de l'eau et des habitats naturels						
ACT_04	Diminution des intrants d'origine agricole en faveur de l'eau et des habitats naturels						
ACT_05	Implantation et maintien d'un couvert herbacé						
ACT_09	Aménagement des espaces publics pour la fréquentation du public						
SEN_04	Pose de panneaux In situ						

PRESTATIONS		2011	2012	2013	2014	2015	2016
SUI_01	Inventaire complémentaire et suivi des Chiroptères	6 000 €				4 000 €	
SUI_02	Inventaire complémentaire et suivi de l'avifaune		4 000 €				4 000 €
SUI_03	Inventaire complémentaire des insectes			4 000 €			
SUI_04	Inventaire complémentaire des espèces envahissantes		2 400 €				
SUI_06	Suivi de l'évolution des habitats d'intérêt communautaire sur le site	400 €		5 200 €		400 €	
SUI_07	Suivi de l'évolution des espèces à forte valeur patrimoniale			800 €		1 600 €	
SEN_01	Développement d'outils pédagogiques						
SEN_03	Elaboration d'un plan de communication (site internet)	5 000 €					
	Elaboration d'un plan de communication (guide)		6 000 €				
	Elaboration d'un plan de communication (lettre N2000)	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Total des prestations		14 400 €	15 400 €	20 200 €	3 000 €	9 000 €	7 000 €

ACTIONS D'ANIMATION		2011	2012	2013	2014	2015	2016
ACT_02	Gestion sylvicole compatible avec le maintien des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire	6 j	6 j				
ACT_06	Etude complémentaire de la fréquentation	stage					
ACT_07	Comité de gestion de la fréquentation et de suivi des actions		4 j	4 j	4 j	4 j	4 j
ACT_08	Organisation et renforcement des moyens de police de la nature	8 j	8 j	8 j	8 j	8 j	8 j
ACT_10	Gestion du phénomène de cabanisation				Stage	4 j	3 j
SEN_02	Information et sensibilisation des propriétaires, des usagers du site et du grand public		10	10 j	10 j	10 j	10 j
SUI_05	Mise à jour de l'observatoire de l'occupation du sol agricole			Stage			Stage
ANI_01	Mise en cohérence des politiques publiques relatives à l'aménagement du territoire et de la forêt	4 j	4 j	4 j	4 j	4 j	4 j
ANI_02	Veille sur les nouveaux projets d'aménagement et d'opération s'implantant dans et aux abords du site	10 j	10 j	10 j	10 j	10 j	10 j
ANI_03	Animation, coordination et gestion administrative du Document d'objectifs (contractualisation)	25 j	25 j	25 j	25 j	25 j	5 j
	Animation, coordination et gestion administrative du Document d'objectifs (Info, communication, sensibilisation)	10 j	10 j	10 j	10 j	10 j	10 j
	Animation, coordination et gestion administrative du Document d'objectifs (autres)	40 j	40 j	40 j	40 j	40 j	40 j
	Animation, coordination et gestion administrative du Document d'objectifs (suivi mise en œuvre Docob)	10 j	10 j	10 j	10 j	10 j	10 j
ANI_05	Evaluation et mise à jour du Document d'objectifs	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j	20 j
Total actions d'animation		115 j	129	123 j	123 j	127 j	124 j



Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Collines d'Ensérune »

Charte Natura 2000

SIC : FR 9101439



1. Le site Natura 2000 des Collines d’Ensérune

La richesse écologique des Collines d’Ensérune a conduit l’État français à proposer son intégration au réseau Natura 2000 au titre de la directive européenne « Habitats ». Ce réseau vise à conserver les habitats naturels, la faune et la flore remarquables du territoire européen par des mesures de gestion appropriées. Elles sont définies dans le respect des activités humaines et établies en concertation avec les collectivités, propriétaires et usagers rassemblés au sein d’un Comité de pilotage (Copil) local mis en place par le Préfet et présidé par un élu local siégeant au Copil.

Surplombant la Basse Plaine de l’Aude, les Collines d’Ensérune, plus arides et formées d’une succession de puechs, complètent le panel des paysages et des milieux naturels. Sur les sols secs et peu fertiles s’est développée, en sus de la viticulture présente dans toute la plaine, une forêt de pins d’Alep ainsi qu’une végétation méditerranéenne typique de garrigues sèches et de parcours à ovins. Huit habitats naturels d’intérêt communautaire, dont deux considérés comme prioritaires, ont ainsi été répertoriés sur les 2200ha du site.

A partir des enjeux écologiques et socio-économiques, les acteurs ont établi un programme d’actions qui vise en particulier à maintenir les milieux ouverts, à gérer la fréquentation des milieux naturels et à poursuivre la sensibilisation du public à propos de la richesse des milieux naturels et des menaces qui pèsent sur eux. La Charte Natura 2000 en est un des outils de mise en œuvre.

2. Généralités sur la Charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 est un élément obligatoire du document d’objectifs, créé par la loi relative au Développement des Territoires Ruraux n°2005-157. Elle doit en priorité répondre aux enjeux définis dans ce document. Elle contribue à la conservation des habitats et des espèces d’intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site par la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation. Il s’agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables.

La Charte est constituée d’une liste d’engagements et de recommandations de trois types :

- ✂ les engagements et recommandations généraux portant sur tout le site,
- ✂ ceux relatifs aux milieux naturels,
- ✂ ceux relatifs aux activités.

L’adhésion à la Charte ne donne pas droit à une rémunération directe, les engagements n’entraînant pas de surcoûts de gestion pour l’adhérent. Toutefois, elle permet aux adhérents de bénéficier d’exonérations fiscales et d’accéder à certains financements publics.

L’unité d’engagement est la parcelle cadastrale. Ainsi, l’adhérent peut choisir de signer la Charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000.

a. Qui peut adhérer à la Charte ?

Cette Charte s’adresse à tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles incluses en totalité dans un site Natura 2000. Le signataire est donc selon les cas, soit le propriétaire, soit la personne disposant d’un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir ou prendre les engagements.

Exemples de mandats : bail rural, convention de gestion, convention pluriannuelle d’exploitation, bail civil, bail de chasse, vente temporaire d’usufruit, bail commercial, concession, contrat d’entreprise, bail à loyer, convention de mise à disposition...

- Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer. Il s'engage le cas échéant à faire respecter les engagements par son (ses) mandataire(s).
- Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la Charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

b. Durée d'adhésion de la Charte Natura 2000 ?

La durée d'adhésion à la Charte est de 5 ans.

c. Quels avantages ?

La Charte procure des avantages aux propriétaires :

- exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) : celle-ci n'est applicable que sur les sites désignés par arrêté ministériel - le Site d'Intérêt Communautaire (SIC) doit être désigné en droit français en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) ;
- exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations : elle porte sur les $\frac{3}{4}$ des droits de mutations ;
- déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales : les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue du maintien du site en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable.

Cas bail rural : la co-signature par le propriétaire et le preneur de bail est indispensable si le propriétaire souhaite bénéficier de l'exonération de la TFNB.

d. Comment adhérer ?

L'animateur en charge de la mise en œuvre du Document d'objectifs Natura 2000 sur le site des Collines d'Ensérune apportera un appui aux adhérents pour la constitution de la demande qui sera par la suite instruite par la DDTM de l'Hérault.

Pour adhérer, envoyer les documents suivants à l'animateur :

- ✓ Copie de la Charte signée
- ✓ Formulaire de demande d'adhésion complété
(à télécharger sur www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr)
- ✓ Copie des pièces d'identité des signataires
- ✓ Plan de situation des parcelles engagées

e. Contrôle des engagements

Après en avoir avisé le signataire de la Charte Natura 2000, la DDTM, pour le compte du Préfet, vérifiera le respect des engagements souscrits. L'opposition à un contrôle ou/et le non respect des engagements souscrits entraînent la résiliation de l'adhésion et la suppression du bénéfice des exonérations fiscales.

□ Ensemble du site Natura 2000

Recommandations

- Avertir l'animateur d'éventuelles dégradations constatées ou de menaces d'origine naturelle ou humaine potentielles sur les habitats naturels d'intérêt communautaire
- Limiter l'emploi de produits phytosanitaires, d'amendements, de fertilisants minéraux sur les habitats d'intérêt communautaire signalés lors de la signature de la Charte.
- Eviter tout dépôt de déchets ou matériaux de quelque nature que ce soit
- Respecter les zones de tranquillité de la faune et limiter la fragmentation des habitats naturels en restant sur les sentiers et chemins
- S'informer de la présence d'habitats et d'espèce d'intérêt communautaire et patrimonial et les respecter

Engagements

- Ne pas détruire ni dégrader volontairement les milieux naturels d'intérêt communautaire
 - o Point de contrôle : absence de procès verbal
- Informer la structure animatrice par courrier postal ou électronique avant toute réalisation de travaux, d'aménagement, d'interventions sur des équipements susceptibles d'avoir un impact sur la biodiversité et tenir compte de ses prescriptions (calendrier d'intervention)
 - o Point de contrôle : correspondance et calendrier de réalisation des projets
- Informer tout prestataire ou autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la Charte des dispositions prévues dans celle-ci et s'assurer de leur respect
 - o Point de contrôle : signalisation de la Charte dans les contrats de travaux ou tout autre document attestant de cette signalisation
- Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la Charte à la structure animatrice et/ou aux experts intervenants dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'objectifs
 - o Point de contrôle : correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site
- Informer les mandataires des engagements souscrits et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la présente Charte
 - o Point de contrôle : document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire l'(les) a informé(s) des engagements souscrits, modification des mandats

□ Milieux forestiers et boisement des rives

Recommandations

- Organiser l'exploitation ou le débardage pour qu'il ne détériore pas le milieu ou le moins possible
- Préférer la régénération naturelle à la régénération artificielle si le peuplement précédent est de qualité et adapté à la station en respectant la flore de l'habitat, sinon préférer la plantation d'espèces locales
- Préserver les arbres isolés, les haies, les arbres de bordure de cours d'eau.

Engagements

- Ne pas réaliser de plantation dans les milieux ouverts intra-forestiers : pelouses, landes
 - o Point de contrôle : absence de plantation dans les milieux concernés
- Laisser du bois mort au sol ainsi que des souches en décomposition et conserver sur pied des arbres morts à cavités ou surannés sans valeur économique (sous réserve qu'ils ne présentent pas de risque d'un point de vue sanitaire ou en termes de sécurité)
 - o Point de contrôle : vérification sur place du maintien de bois mort
- Gérer dans un délai de trois ans sa forêt conformément à un document de gestion entraînant une garantie ou présomption de garantie de gestion durable au sens de l'article L8 du Code forestier et mettre en cohérence avec le Document d'objectifs tout document de gestion forestière en cours de validité
 - o Point de contrôle : existence d'un document de gestion en cours de validité ou en renouvellement, document en cohérence avec le DOCOB

- Respecter le rôle de protection contre les risques naturels des forêts dans les zones sensibles à l'érosion
 - o Point de contrôle : vérification sur place
- Ne pas perturber les mares forestières ainsi que leurs abords par le dépôt de rémanents, de matériaux ou le passage des engins
 - o Point de contrôle : vérification sur place

☐ Milieux herbacées : landes et pelouses

Recommandations

- Pérenniser le cas échéant le pâturage extensif existant dans la mesure où il permet le maintien et/ou la restauration des habitats d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable
- Raisonner l'utilisation de vermifuge pour le bétail et préférer les traitements biologiques
- Limiter la progression des arbres et des arbustes

Engagements

- Ne pas détruire le milieu (retournement, mise en culture, désherbage chimique) sauf accord de la DDTM ou de la DREAL
 - o Point de contrôle : absence de traces de travail du sol, mise en culture ou correspondance avec la DDTM/DREAL
- Ne pas effectuer de plantation
 - o Point de contrôle : absence de plantation
- Ne pas utiliser de fertilisant chimique
 - o Point de contrôle : absence de traces de fertilisant
- Ne pas pratiquer d'apport de fourrage de manière permanente à la parcelle
 - o Point de contrôle : absence d'affouragement permanent
- Ne pas réaliser de désherbage chimique de la végétation (y compris au niveau des haies, clôtures...), sauf accord de la DREAL ou DDTM
 - o Point de contrôle : contrôle de la végétation ou correspondance avec la DDTM/DREAL

☐ Milieux humides : prairies humides, mares temporaires

Recommandations

- Favoriser l'entretien des prairies humides par pâturage extensif ou fauche du centre vers l'extérieur de la parcelle avec exportation des produits de celle-ci
- Limiter au maximum la pénétration d'engins d'origine agricole ou motorisés
- Informer l'opérateur Natura 2000 en cas de constat de modifications du fonctionnement de la zone humide (comblement, drainage, mise en eau, captage d'eau en amont de la zone humide)

Engagements

- Ne pas modifier artificiellement le fonctionnement hydrique des zones humides (comblement, drainage, mise en eau, captage d'eau en amont de la zone humide)
 - o Point de contrôle : absence de trace visuelle de travaux de drainage, assainissement, pompage...
- Ne pas semer dans un but de mise en herbe ou en culture, ne pas boiser
 - o Point de contrôle : absence de semis et plantations
- Ne pas pratiquer le nivellement
 - o Point de contrôle : absence de traces de nivellement
- Ne pas utiliser de produits chimiques (pesticides, herbicides...)
 - o Point de contrôle : contrôle de la végétation

☐ Toutes activités

Recommandations

- S'informer sur la réglementation en vigueur sur le site
- Informer les membres de son organisation des enjeux présents sur le site Natura 2000 et des actions mises en place, inciter à leur respect
- Ramener avec soi tous les déchets
- Eviter de quitter les sentiers et les pistes, préserver le balisage et se conformer aux éventuelles indications présentes
- Limiter la circulation motorisée en favorisant les regroupements de plusieurs personnes par véhicule

Engagements

- Consulter la structure animatrice en amont de tout projet de manifestation sportive ou de loisirs pour conseil et tenir compte des éventuelles préconisations
 - o Point de contrôle : correspondance avec la structure animatrice
- Ne pas détruire, dégrader, ramasser la faune, la flore d'intérêt communautaire et patrimoniale
 - o Point de contrôle : absence de procès verbal

☐ Activité de randonnée pédestre, équestre, motorisée et vtt

Recommandations

- Limiter au maximum la dégradation physique des sentiers et pistes utilisés
- Tenir les chiens en laisse ou les garder à proximité immédiate pour les empêcher de perturber la faune sauvage et les troupeaux
- Ne pas faire pâturer les chevaux dans les zones ayant des espèces végétales à fort intérêt patrimonial (voir Docob)
- Limiter l'accès aux milieux naturels pendant la période sensible de nidification, de mars à fin juin

Engagements

- Ne pas faire du camping ni bivouaquer hors des sites prévus à cet effet
 - o Point de contrôle : absence de procès verbal
- Ne pas allumer de feu, et être particulièrement vigilant aux potentiels départs de feu (ex : mégots de cigarette)
 - o Point de contrôle : absence de procès verbal
- Ne pas quitter les voies ouvertes à la circulation publique pour les véhicules motorisés
 - o Point de contrôle : absence de procès verbal

☐ Activité cynégétique (individuel ou société)

Recommandations

- Aider à prévenir le braconnage
- Mener à titre individuel ou inciter les adhérents à mener une pratique respectueuse de la chasse en accord avec les principes de la Charte de la chasse durable, notamment en veillant à l'impact de la circulation motorisée en espace naturel
- Participer à titre individuel ou inciter les adhérents à participer à des actions de lutte contre les espèces envahissantes
- Assurer, dans le cadre de l'exercice de l'activité, le rôle de sentinelle en vue du repérage d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage et du bon état des milieux
- Favoriser le développement et la mise en place de méthodes et outils de suivi de populations et des prélèvements n'induisant pas un gaspillage inutile (ex : carnets de prélèvement)

Engagements

- Améliorer régulièrement ses connaissances sur la faune notamment en matière d'écologie et d'identification des espèces chassées (ex : participation aux comptages) et non chassées
 - o Point de contrôle : feuille de participation

- Retourner le carnet de prélèvement et tout autre document de ce type préconisé par la fédération dûment remplis à la fédération ou à la société de chasse dans les plus brefs délais après la clôture de la saison de chasse
 - o Point de contrôle : date d'arrivée du document
- Ramasser ses cartouches et les porter dans le centre de récupération le plus proche mis en place lors de l'opération « Chasse à la cartouche »
- Contacter l'animateur du site en cas de découverte d'une espèce d'intérêt communautaire blessée
- Effectuer le repeuplement avec des souches d'espèces autochtones appropriées au territoire
 - o Point de contrôle : provenance des souches utilisées pour le repeuplement

En signant la Charte du site Natura 2000 des Collines d'Ensérune :

- ✓ Je marque mon adhésion en faveur de la préservation de la biodiversité du site
- ✓ J'approuve les engagements (pages précédentes) en faveur des objectifs Natura 2000 et je m'engage à les respecter au niveau de ma/mes parcelles(s) pour une période de 5 ans
- ✓ Je m'engage à respecter la réglementation en vigueur sur le site
- ✓ Je contribue au réseau européen Natura 2000 et je bénéficie des avantages garantis par la Charte

En tant que propriétaire (privé ou public), je peux être soumis à des contrôles sur le respect de ces engagements. En cas de refus d'un contrôle ou de non respect de ces engagements, le préfet peut décider de la suspension des avantages pour une durée de un an. La Charte Natura 2000 ne se substitue nullement à la loi en vigueur (Loi sur l'eau, évaluation des incidences Natura 2000...)

Le cas échéant, mes mandataires, ayant signé un bail rural, doivent être signataires de la Charte afin que je sois exonéré de la TNFB sur les parcelles concernées.

L'animateur Natura 2000 est à votre disposition pour de plus amples informations sur la procédure d'adhésion et les habitats naturels d'intérêt communautaire.

Contact : Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude, Domaine de Bayssan-le-Haut, Route de Vendres, 34500 BEZIERS, 04.67.28.78.71, secretariat@smbva.fr

Fait à :

Le :

NOM :

Signature de l'adhérent

Fait à :

Le :

Nom :

Signature du mandataire (le cas échéant)